



Rapport Développement Durable Préalable aux Orientations Budgétaires 2022



TABLE DES MATIÈRES

Préambule _____	6
Quelques chiffres clés ¹ _____	10
Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'environnement	11
FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT _____	12
LES ACTIONS DE LA CINOR POUR CONTRIBUER A LA FINALITE 1 _____	13
1. Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour un territoire à énergie positive. _____	13
2. Une politique de mobilité durable _____	16
2.1 Une révision du Plan Des Mobilités (PDM) pour des solutions de mobilité durable _____	16
2.2 Le transport en commun, un enjeu majeur du territoire _____	18
2.2.1 Le réseau de transport en commun par bus _____	18
2.2.2 La création des 1ères lignes de téléphérique urbain de La Réunion __	19
3. La maîtrise des consommations d'énergies dans les bâtiments et aménagements publics et la production d'énergie verte. _____	22
3.1 L'étude d'un système Smart Energy Management pour le téléphérique Hôpital – La Vigie. _____	22
3.2 La mise en place de panneaux photovoltaïques sur la Cité des Arts pour l'autoconsommation de la climatisation. _____	22
3.3 Le remplacement du groupe d'eau glacé et la production d'électricité au Parc des Expositions. _____	24
3.4 Vers une modernisation du parc de candélabres et abris bus et voiries communautaires. _____	25
3.5 Le micro-turbinage des eaux usées traitées. _____	25
3.5.1 Réalisation d'audits énergétiques des sites communautaires _____	25
3.5.2 Les opérations de relamping _____	26
3.5.3 Mise en place de brise soleil et remplacement du groupe froid sur le siège de la CINOR _____	26
3.5.4 Ambition d'un bâtiment « 0 conso » pour le Stade en Eaux Vives ____	26
3.5.5 La production d'électricité et de bioGNV sur la STEP du Grand Prado	27

4. La maîtrise des consommations d'énergie dans les logements.	29
4.1 Certification Habitat HQE Ile de La Réunion pour toutes les opérations de logements social.	29
Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	30
FINALITE 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	31
1. La surveillance de la qualité de l'air.	32
1.1 Un réseau de stations de surveillance sur le territoire communautaire.	32
1.2 La réalisation d'un cadastre des émissions de polluants atmosphériques.	33
1.3 Prévention et sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur.	34
2. EXPLOITATION DE LA RESSOURCE D'EAU POTABLE :	34
3. La préservation de la biodiversité au cœur des projets structurants du territoire.	35
4. La révision du SCOT pour intégrer les enjeux climatiques.	35
5. L'assainissement collectif et le traitement des eaux usées.	38
6. Une gestion des déchets orientée vers la réduction à la source et la valorisation locale.	40
7. Education, sensibilisation au développement durable et application de la réglementation.	42
7.1 Des actions de communication et de sensibilisation envers les usagers du territoire sur les enjeux environnementaux et lutte contre le changement climatique.	42
7.2 Lutte contre les dépôts sauvages : mise en place d'une brigade environnement.	43
Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	45
FINALITE 3 : Epanouissement de tous les êtres humains.	46
1. L'équilibre social de l'habitat sur le territoire	47
2. Une offre culturelle de qualité	47
2.1 Le réseau de lecture publique.	47
2.2 La Cité des Arts, un équipement culturel pluridisciplinaire.	49
2.2 L'Ecole de musique intercommunale de Beauséjour.	51

3. La valorisation touristique du territoire comme vecteur d'attractivité et d'épanouissement humain _____ 53

4. Le développement de l'accès aux équipements sportifs _____ 54

4.1 Le Stade en eaux vives intercommunal du Bocage _____ 54

4.2 Centre aquatique et de loisirs intercommunal AQUANOR : _____ 55

Site aquatique majeur du territoire Nord, AQUANOR est un équipement géré en affermage par une société privée. _____ 55

5. Le développement de projets innovants et l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales. _____ 57

5.1 Les zones d'activités du territoire _____ 57

5.2 La création d'un data center sur le parc TECHNOR _____ 58

5.3 La création d'un pôle aéronautique haute technologie _____ 58

5.4 Un réseau de maison des services avec un objectif de réponse à l'inclusion numérique, la résilience environnementale et l'économie de proximité. _____ 59

5.5 Des aides aux entreprises pour atténuer l'impact de la crise sanitaire COVID-19. _____ 59

6 Un réseau dense de zones d'intérêt communautaire pour l'épanouissement de la population _____ 60

Pour promouvoir l'épanouissement de sa population et offrir des espaces de respiration et de loisirs de qualité, des espaces végétalisés marquant une coupure avec l'urbanisation, la CINOR dispose de 132 ha de surface classés en Zone d'Intérêt Communautaire (ZIC) regroupant : 60

7 L'épanouissement humain au sein de la Collectivité _____ 61

8 L'accessibilité des PMR aux réseaux de transport en commun _____ 63

9 Des transports scolaires gratuits et la gratuité des transports collectifs _____ 64

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ___ 65

FINALITE 4 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations _____ 66

LES ACTIONS DE LA CINOR POUR CONTRIBUER A LA FINALITE 4 _____ 67

1. Le funérarium et cimetière intercommunal de Bois Rouge, une indispensable extension _____ 67

3. Un développement des campagnes de stérilisation des animaux domestiques _____ 71

4. Plan partenarial de gestion de la demande en logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID)	71
5. Conférence et convention intercommunale du logement Dir Aménagement	72
6. Adoption du plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne.	73
8. La communication et la sensibilisation des citoyens au tri et la prévention des déchets	76
Finalité 5 : Transition vers l'économie circulaire	77
FINALITE 5 : Transition vers l'économie circulaire	78
LES ACTIONS DE LA CINOR POUR CONTRIBUER A LA FINALITE 5.	79
2. Fertil'pei : un engrais homologué à base de boues de STEP.	82

PREAMBULE

« Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Le développement durable concilie à la fois protection de l'environnement, équité sociale et efficacité économique.

Les lois Grenelle, en date du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010, imposent aux collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les objectifs de ce rapport sont de :

- Faire, au regard de l'état d'avancement, un **bilan** des politiques, programmes et actions publiques réalisées sur l'année 2020 sur l'ensemble du territoire sous l'angle du développement durable,
- **Déterminer les grandes orientations et politiques de développement durable** sur le territoire.

La communauté d'agglomération CINOR présente ici son rapport annuel de développement durable qui offre une vision d'ensemble sur les contributions des actions, programmes et politiques du territoire aux 5 finalités au développement durable :

- 1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**
- 2. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources**
- 3. L'épanouissement de tous les êtres humains**
- 4. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations**
- 5. La transition vers l'économie circulaire**

Les mises en œuvre de ces 5 finalités sont guidées par de nombreux cadrages supplémentaires existants, parmi lesquels il est possible de citer :















- La **loi de transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) en date du 18 août 2015 qui vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi qu'à renforcer son

indépendance énergétique tout en offrant aux entreprises et aux citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.






- La **loi énergie climat** du 8 novembre 2019 qui vise à répondre à l'urgence écologique et climatique. Elle fixe l'objectif de neutralité carbone en 2050, qui nécessite la division des émissions de gaz à effet de serre au moins par six d'ici cette date.
- La **loi mobilités** en date du 26 décembre 2019 qui transforme en profondeur la politique des mobilités avec comme objectif des transports quotidiens plus faciles, moins coûteux et plus propres, avec des investissements de 13,4 Md€ sur la période 2017-2022.

Les promulgations récentes de ces textes démontrent une orientation forte des politiques publiques en matière de développement durable, qui reste à décliner à l'échelle de notre territoire.

Par ailleurs, ce rapport s'inscrit également dans le cadre du **projet de mandature** dont les orientations et axes stratégiques concordent pleinement **avec les 5 finalités du développement durable** (cf. tableau ci-après).

	FINALITE DD
ORIENTATION 1 : TRAVAILLER ENSEMBLE DANS UNE LOGIQUE DE CONTINUITE ET DE CO-CONSTRUCTION	
ORIENTATION 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL	
Axe 1: Favoriser un aménagement circulaire	 F4
Axe 2 : Affirmer le leadership économique	 F3
Axe 3: Mener une politique ambitieuse en faveur de l'emploi	 F3
Axe 4: Soutenir les initiatives inclusives	 F5
Axe 5 : Evoluer vers un territoire « 100% mobile »	 F4
Axe 6 : S'orienter vers un développement humain ambitieux	 F3
ORIENTATION 3 : MENER UNE POLITIQUE DE TRANSITION ECOLOGIQUE EXEMPLAIRE ET LABELLEE	
Axe 7 : Miser sur le tout renouvelable local en matière d'énergie	 F1
Axe 8 : Préserver notre eau comme une ressource précieuse	 F2
Axe 9 : Réorganiser la politique des déchets favorisant une gestion globale	 F2
Axe 10 : Multiplier les actions de prévention et sensibilisation	 F2
ORIENTATION 4 : MENER LES ACTIONS INTERCOMMUNALES AVEC L'ENSEMBLE DES FORCES VIVES DU TERRITOIRE	
Axe 11: Remobiliser les compétences internes	 F3
Axe 12: Développer la participation citoyenne	 F4
ORIENTATION 5 : ABORDER LE PROJET INTERCOMMUNAL AVEC AMBITION, INNOVATION ET TRANSPARENCE	
Axe 13 : Vulgariser pour mieux communiquer	 F3
Axe 14 : Coopérer avec nos voisins pour progresser ensemble	 F4

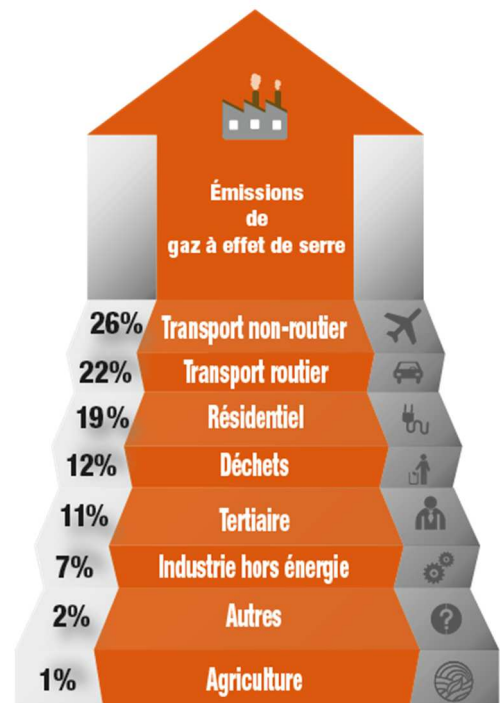
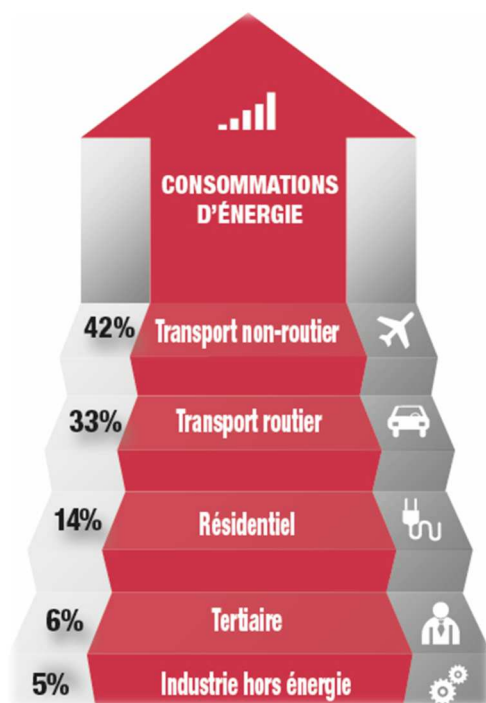
FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

-  **Finalité 1**
Lutte contre le changement climatique et protection de l'environnement
-  **Finalité 2**
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
-  **Finalité 3**
Epanouissement de tous les êtres humains
-  **Finalité 4**
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  **Finalité 5**
Transition vers l'économie circulaire

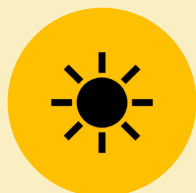
A noter que ce nouveau rapport Développement Durable de la CINOR préalable aux Orientations Budgétaires 2022 s'inscrit dans un cadre particulier lié d'une part au contexte de la crise sanitaire du COVID-19 qui impacte fortement l'activité de la Collectivité, notamment du fait de la période de confinement durant l'année 2020.

QUELQUES CHIFFRES CLES¹

- **0,98 voiture par ménage** sur le territoire (1,08/ménage à l'échelle régionale), soit 78 000 voitures possédées par les ménages du territoire
- **Production d'énergie renouvelable représente 4 %** (155 GWh/an) **des besoins en énergie du territoire** (3 852 GWh en 2017) et un peu **moins de 23 % des besoins en électricité du territoire** (679,3 GWh en 2017)
- **Potentiel d'énergie renouvelable d'ici 2023 : 258,4 GWh** (hors SWAC)
- **Surface : 28 992 ha**
- **Population : 207 487 hab.** (23 718 hab. à Sainte Suzanne, 33 234 à Sainte Marie et 150 535 à Saint Denis (population dite municipale, source : DGF)).
- **70 % de la population active travaille sur sa commune de résidence** (Saint Denis : 82 % ; Sainte Marie : 58,7 % ; Sainte Suzanne : 65,4 %)
- **Consommation énergétique du territoire (2017) : 331 Ktep** d'énergie, soit 3 852 GWh
- **57 % des véhicules particuliers** du territoire sont des **diesels**, **41 % des essences** et **2 % des hybrides** (part des électriques non significative)



¹ Données issues du Rapport d'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale de la CINOR approuvé en décembre 2019 et du Plan Climat Air Énergie Territorial de la CINOR approuvé en février 2019



FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Principales thématiques concernées :

Plan Climat Air Énergie Territorial, Consommations et demande en énergie, Énergies renouvelables, Impacts atmosphériques, Modes de transport, Émissions de gaz à effet de serre, Adaptation aux changements climatiques, Santé environnement, Limitation de l'étalement urbain...

Principales compétences concernées :

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, Aménagement de l'espace communautaire, Développement économique (zones d'activité et accompagnement des entreprises), Politique du logement et du cadre de vie, Énergies renouvelables et énergies nouvelles, Opérations de maîtrise de l'énergie, Assainissement

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La **lutte contre le dérèglement climatique** constitue un **enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations**. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques, notamment au travers de la convention climat de l'ONU de 1992.

Seule la moitié du gaz carbonique (CO₂) produit par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels : océans, forêts... Sans effort pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, la température moyenne devrait augmenter, de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2100.

Il est donc nécessaire, dès à présent, de **limiter l'élévation de la température** et ainsi d'éviter des événements de très grande ampleur comme, par exemple, l'élévation à terme de plusieurs mètres du niveau des océans.

Certains effets du dérèglement climatique sont d'ailleurs déjà visibles à La Réunion : hausse significative des températures moyennes de l'ordre de 0,15 à 0,20 °C par décennie, augmentation du niveau de la mer de 2 à 6 mm par an soit une élévation de 20 à 60 cm en un siècle, intensification des cyclones dans le Sud de l'Océan Indien et les Mascareignes...

L'accord international sur le climat a été validé par tous les participants de la COP21 en décembre 2015, à Paris. Et il fixe comme objectif, une limitation du réchauffement climatique mondial de 1,5 à 2 °C d'ici 2100. La trajectoire actualisée de ce réchauffement climatique indique que cette augmentation de 2°C se fera bien avant 2100.

Les Collectivités territoriales ont une responsabilité forte en tant que décideurs locaux, et plusieurs outils ainsi que de nouvelles réglementations incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables :

- **Élaboration de Plan Climat Air Énergie Territorial, développement des énergies renouvelables,**
- **Promotion du transport collectif,**
- **Maîtrise des consommations d'énergie dans les logements et bâtiments tertiaires et industriels...**

LES ACTIONS DE LA CINOR POUR CONTRIBUER A LA FINALITE 1

1. Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour un territoire à énergie positive.

Déclinaison opérationnelle à l'échelle du territoire des dispositions prévues dans la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, le Plan Climat Air Energie Territorial met fin à la superposition des plans climats sur un même territoire et nomme les intercommunalités comme « coordinateurs de la transition énergétique ».

Ce PCAET est actuellement le principal moyen d'établir, en lien avec les citoyens, les partenaires institutionnels et les acteurs du monde économique, une **planification d'actions visant à lutter contre les gaz à effet de serre (GES)**.

L'adoption d'un PCAET constitue ainsi une des **premières pièces à l'édifice des mesures nécessaires** à l'échelle de l'agglomération du Nord de la Réunion **pour contribuer à cette lutte contre le réchauffement climatique au plus près des habitants**.

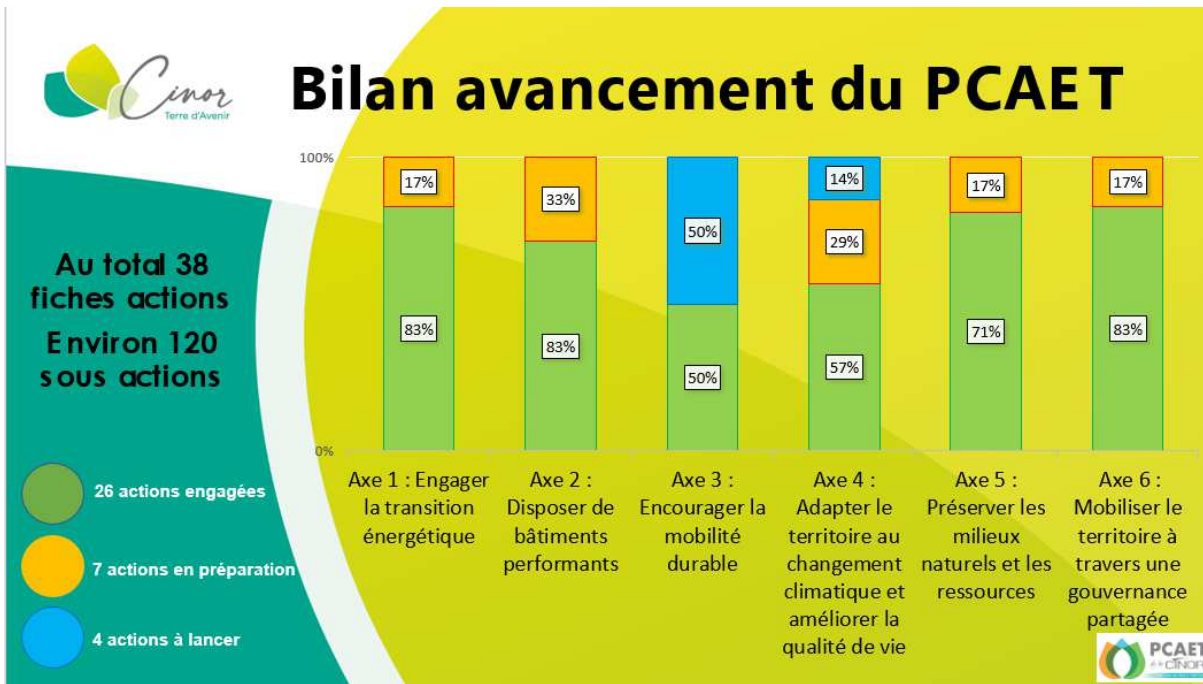
Premier du genre à La Réunion et en Outre-Mer, le PCAET de la CINOR a été **adopté** par le Conseil Communautaire **le 21 février 2019**.

Les principaux objectifs de ce PCAET sont de :

- **Diviser par deux la consommation d'énergie finale en 2050 par rapport à 2016**
- **Doubler la production d'électricité à partir d'Énergie non Renouvelable (EnR) en 2026 par rapport à 2016**
- **D'équiper 90% des logements en eau chaude sanitaire solaire à partir de 2030**

Décliné en 6 axes, 38 fiches actions et environ 120 sous actions, le PCAET de la CINOR est très ambitieux pour les 6 prochaines années et marque l'engagement de la Collectivité dans la transition énergétique.

Au 2 novembre 2021, 28 actions ont pu d'ores-et-déjà engagées et 7 sont en cours de préparation et 4 restent à lancer. On constate une augmentation de 40% des actions engagées par rapport à 2020.



Parmi les actions engagées dans le cadre du PCAET permettant de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, on a notamment :

- **Engager la Collectivité dans une démarche Cit'ergie**

Cit'ergie est un label national (issu d'une déclinaison du label Européen Energy Awards) délivré par l'ADEME. La CINOR a souhaité enclencher la procédure de labellisation en vue d'une reconnaissance à l'échelle nationale et européenne, de l'ensemble des actions à caractère exemplaire qu'elle mène dans le domaine de la gestion et de la production d'énergie, et ceci dans tous ses domaines de compétence.

La démarche engagée par la Collectivité mi-2019, et accompagnée par un E-conseiller (montant de 49 821,50 € TTC sur 3 ans). Les efforts continus des services dans cette démarche a permis à la CINOR d'être labélisée pour 4 ans au premier niveau : CAP'CITERGIE. La CINOR devient ainsi la 1^{er} EPCI de la Réunion à être labellisé.

La poursuite des actions devrait permettre à la collectivité de candidater au niveau suivant dans les 3 prochaines années.

- **Maîtriser la consommation de l'éclairage public**

Un recensement des points lumineux relevant de la compétence de la CINOR a été réalisé. Un remplacement systématique des nouveaux points lumineux par des LED est engagé sur :

- Les points lumineux des Voiries d'Intérêt Communautaire (VIC) : 43 sur la Technopole à la charge de la CINOR (les autres points lumineux des VIC sont gérés par les Communes en direct)
- Les points lumineux des Zones d'Intérêt Communautaire (ZIC) : 404 sur le sentier littoral, 7 sur le Colorado (St Denis), 14 à Bois Madame (Ste Marie) et 101 sur le Bocage (Ste Suzanne)

- **Réalisation d'ateliers à destination des communes du territoire afin d'intégrer des critères de Développement Durable au sein de leurs Plan Locaux d'Urbanisme.** La CINOR, accompagnée

du bureau d'études LEU Réunion, a réalisé 3 ateliers à destination des communes membres. L'objectif est de construire efficacement et préparer le territoire au changement climatique.

- **Organiser une formation par an pour les élus et le personnel sur les enjeux du PCAET**
- **Organiser des évènements permettant aux différents acteurs de s'approprier les enjeux du PCAET.** La CINOR a tenu un stand au Salon de l'Ecologie et du Développement Durable en septembre 2021.
- **Sensibiliser le public scolaire aux enjeux du PCAET et organiser des challenges chaque année dans les écoles.** Sur l'année scolaire 2020/2021, plus de 300 interventions ont eu lieu au sein des écoles primaires de la CINOR. 6 838 élèves ont été sensibilisés à travers 4 thématiques : Energie, Eau et Assainissement, Réchauffement Climatique et Economie Circulaire. De nouvelles thématiques sont proposées pour la rentrée scolaire 2021 telles que l'Air, la Permaculture et agriculture durable.
- **Surveiller la qualité de l'air et son impact sur la santé.** Il y a un suivi en continu de la qualité de l'air sur les 5 stations de surveillance présentes sur le territoire.
- **Optimiser la collecte des déchets ménagers et assimilés**
- **Poursuivre la mise en œuvre d'audits énergétiques sur le patrimoine public et mettre en œuvre les préconisations.**
- **Accompagner la transition écologique du transport routier de marchandises (TRM) vers le GNV et le bioGNV.** La Région Réunion et la CINOR ont signé une convention de partenariat pour un « projet expérimental de production de bioGNV sur le site du Grand Prado » afin d'alimenter des bus en bioGNV.
- **Intégrer des critères environnementaux et la demande de labels dans la commande publique.** 100% des appels d'offres et des concessions passent par la Direction Développement Durable afin d'intégrer des critères de transition écologique. La CINOR a également réalisé un atelier de sensibilisation des TPE PME aux critères et clauses de développement durable dans les marchés de travaux.
- **Accompagner le développement de projets d'agriculture urbaine.** La CINOR s'est engagée avec l'UNAF dans le programme « Abeille, sentinelle de l'environnement ». 3 ruches ont été installées sur la station d'épuration du Grand Prado en avril 2021 afin de favoriser la biodiversité et préserver les abeilles. En octobre 2021, l'UNAF est venue inaugurer les ruches et remettre le totem de partenariat au président de la CINOR. Si l'expérience est positive, de nouvelles ruches pourraient être installées sur la CINOR.
- **Bilan Carbone.** La CINOR s'est lancée dans l'élaboration de son Bilan Carbone concernant son patrimoine et ses compétences afin de réduire ses émissions de GES. Celui-ci vient d'être finalisé en novembre 2021 après un travail de collaboration avec les directeurs de la collectivité.

2. Une politique de mobilité durable

2.1 Une révision du Plan Des Mobilités (PDM) pour des solutions de mobilité durable

Document de planification des mobilités à l'échelle du territoire de la Collectivité sur une période de 10 ans, le Plan de Déplacements Urbains (PDU), détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation, et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité (articles L.1214-1 à 37 et R.1214-1 à 11 du code des transports).

Le PDU de la CINOR arrive à échéance en 2023 et la démarche est engagée pour la mise en œuvre du nouveau PDM conformément à la loi LOM de fin 2019.

Une étude du SMTR et la réalisation du Schéma des Mobilités de la CINOR ont permis de poser des éléments de constat.

Les **principaux éléments de diagnostic** sont :

- **Une forte dépendance de la voiture à l'échelle régionale et sur le territoire de la CINOR**

À l'échelle de la CINOR, pour les 633488 déplacements journaliers réalisés en 2016 à la CINOR, le premier mode de déplacement des résidents de l'agglomération est la voiture particulière (57 % des déplacements) devant la marche (28 % des déplacements) et les transports en commun urbains et interurbains (TCUI) (réseau CITALIS et Car Jaune sur la CINOR).

- **Un réseau viaire bicéphale congestionné et l'aéroport Roland Garros au bord de l'asphyxie**

- **Une fréquentation ambivalente du réseau de bus CITALIS**









Si le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) bus remporte un succès affichant une saturation avec près de 42 000 passagers journaliers sur les lignes 5, 6, 7 et 8, la fréquentation sur l'ensemble du réseau est largement en deçà de sa capacité : certaines lignes, notamment des lignes en connexion sur le TCSP bus étant à 40% de leur capacité de remplissage.

Les transports en communs ne constituent actuellement pas une alternative suffisamment attractive et crédible à la voiture (hormis en hyper centre). En effet, 70% des utilisateurs des bus ne possèdent pas un autre moyen de transport.

Les enjeux de la mobilité au cœur du nouveau PDM :

Le PDU 2013-2023 actuellement en vigueur avait défini une stratégie pour l'ensemble des modes de déplacement, le stationnement, le transport et les livraisons de marchandises et les projets d'infrastructures ...

L'un des objectifs majeurs du Plan Des Mobilités est d'**abaisser la part modale de la voiture en deçà de 50%**, passant de 60 à 48%, soit 12% de report modal. A échéance 2023, la projection des déplacements jour intra urbains CINOR sera de 700 000 déplacements, selon les données de l'enquête SMTR de 2016.

Modes	État actuel	Objectifs PDU
	60 %	48 % ↓
   	9 %	19 % ↑
	27 %	26 % →
 	2 %	5 % ↑

Un second objectif important souhaité par la CINOR est de **désaturer de 30% les axes routiers très engorgés ce jour**. On dénombre actuellement 205 000 déplacements inter CINOR (donc 95 000 venant de l'Est). L'objectif de 30% permettrait de réduire de 61 000 déplacements voitures.

La baisse des émissions de GES dû à la mise en place du PDM est estimé par calcul à 15 %, passant de 354 718 tCO2 actuellement à 301 510 tCO2 / an pour le territoire de la CINOR.

Dotation de véhicules électriques :

En 2018, la flotte de la CINOR comptait uniquement 4 véhicules électriques sur 126 véhicules composant sa flotte (citadines, fourgons, camions, motos). En 2019, la Collectivité continue à faire évoluer son parc automobile vers de l'électrique avec l'acquisition de 2 nouveaux véhicules électriques. Il convient de préciser que la réglementation contraint l'acquisition en véhicules électriques / hybrides sur les renouvellements de flotte à hauteur de 20 à 50 % et que la Collectivité doit s'engager dans ces objectifs.

Avec la mise en place de stations de recharge, alimentées en photovoltaïque au Siège de la CINOR, la recharge de ces véhicules ne devrait plus consommer d'énergie fossile, néanmoins la capacité des batteries actuelles ne permettent pas de recharger plusieurs véhicules la nuit sans un appel d'énergie du réseau public de distribution d'électricité.

Un renforcement de la capacité des batteries de stockage serait à étudier afin de permettre la recharge des véhicules électriques sans un appel au réseau de distribution EDF la nuit.

Il convient de préciser que la réglementation contraint l'acquisition en véhicules électriques / hybrides sur les renouvellements de flotte à hauteur de 20 à 50 % et que la Collectivité doit s'engager dans ces objectifs.

Par ailleurs, parallèlement au remplacement progressif des véhicules thermiques par des électriques ou des hybrides rechargeables, la Collectivité devrait étudier la mise en place de nouvelles bornes de recharge électriques sur ses sites distants (équipements culturels, sportifs, zones de loisirs...).

Installation de bornes de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques :

Dans le cadre de la promotion des déplacements décarbonés, la CINOR a lancé un marché d'études afin de créer 6 points de charge pour véhicules électriques en lien avec 3 équipements de son territoire :

- Parking du siège de la CINOR à St Denis
- Parking de Bois Madame à Ste Marie
- Parking de la médiathèque de Ste Suzanne

Trois installations de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques (IRPVE) sont envisagées pour un montant de 500 000 €. Les études sont cofinancées par l'ADEME (18 500 €) et par l'AFD (40 000 €). Dans le cadre de la mise en place de bornes de recharge sur le parc TECHNOR, la CINOR se fait accompagner, dans la réflexion, par la SODIAC.

Les bornes de recharge devraient être livrées pour la fin d'année 2022.

Par ailleurs, la promotion des modes actifs de déplacement doit être renforcé avec une nécessaire adaptation et sécurisation des équipements et sites de la Collectivité.

Au-delà de la mise en place de ces bornes de recharge, la Collectivité devra veiller au suivi énergétique et à la maintenance de ces bornes mais aussi à la gestion des temps de charge par véhicule afin que celles-ci puissent être utilisables et utilisées par le plus grand nombre.

2.2 Le transport en commun, un enjeu majeur du territoire

2.2.1 Le réseau de transport en commun par bus

Les transports routiers représentent 23 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de la CINOR en 2015 soit 354 718 teqCO₂.

De plus, l'enquête déplacement grand territoire menée en 2016 par le Syndicat Mixte de Transport fait état de 60 % des déplacements effectués en voiture particulière. Or, la voiture est le moyen de transport émettant le plus de GES par voyageur.



Du fait de la crise sanitaire COVID-19, la fréquentation des transports en commun a fortement baissée en 2020. Les abonnements étaient de 150 483 en 2019 contre environ 108 000 en 2020. De même, le nombre de voyages réalisés passe de près de 22 millions en 2019 à 15 millions en 2020.

Les principaux indicateurs du transport en commun sont :

- **15 bus hybrides** sur un total de 168
- **4,7 millions de litres de carburant consommés** sur le réseau CITALIS en 2019 (équivalent en 2020)
- **10 600 tonnes de CO2 émis en 2020 contre 11 700 en 2019**
- **0,48 litre de carburant consommé par km parcourus**
- **1,37 kg de CO2 émis par km parcourus**

2.2.2 La création des 1ères lignes de téléphérique urbain de La Réunion

Face aux difficultés de transport sur le territoire, et avec l'opportunité offerte par la Loi relative à la Transition Énergétique (LTE) de mettre en place des systèmes de transport par câble en milieu urbain, la CINOR s'est engagée dans la réalisation d'un réseau de transport par câble vertueux avec deux premières lignes sur son territoire :

- **Téléphérique de Chaudron / Moufia / Bois de Nèfles**
 - 2,7 km de ligne
 - 5 stations – 46 cabines
 - 26 pylônes
 - 6 000 voyageurs / jour – 14 minutes de trajet
 - 3 pôles d'échanges multimodaux
 - Investissement : 45 M€ pour le système et 5 M€ pour les aménagements multimodaux
 - Exploitation et maintenance : 2,3 M€ / an

Avec des travaux lancés en janvier 2020, la livraison est prévue pour fin décembre 2021. La limitation des émissions de GES de ce projet représente un gain annuel de 63 k€ en 2025 et 260 k€ en 2070.

La limitation de la pollution représente elle un gain annuel de 264 k€ en 2025 et 488 k€ en 2070.

- **Téléphérique de La Montagne Hôpital / La Vigie**
 - 1,3 km de parcours
 - 2 stations – 2 cabines
 - 1 seul pylône en sortie de gare aval
 - 3 000 voyageurs / jour – 4 minutes de trajet

- 2 pôles d'échanges multimodaux
- Un système performant de production d'électricité (surface de 600 m² de panneaux solaires) couvrant 92% de la consommation électrique



Le marché global de Performance lancé en 2019 a été notifié le 28 mai 2020.

Le dossier d'enquête préalable à la DUP sera bouclé pour un dépôt fin 2021.

L'enquête publique est prévue au 2^e trimestre 2022 pour un démarrage prévisionnel des travaux début 2023 et une mise en service de la ligne début 2025.

Dans le cadre du projet de création de la **ligne de téléphérique Hôpital – La Vigie**, il est étudié la faisabilité de mise en place d'un **système Smart Energy Management** qui permettrait à ce système de transport d'atteindre **l'autonomie énergétique**. Il repose sur 5 niveaux complémentaires et intégrés :

- Un système performant de production d'électricité (surface de 600 m² de panneaux solaires)
- Un système de stockage d'énergie sur cycle long à base de batteries lithium-ion (stockage d'environ une journée complète de production d'énergie, soit en moyenne 550 kWh ; durée de vie des batteries : 20 ans environ)
- Un système de récupération d'énergie à forte puissance à base de super capacités permettant d'écrêter les variations de puissance importante du système d'entraînement du téléphérique pour environ 2 kWh
- Un système d'entraînement électrique à l'efficacité optimum sur base de moteur synchrone IE5 permettant un important rendement énergétique tant en moteur qu'en production d'énergie
- Un système intelligent de gestion de l'énergie (apprentissage des modes d'utilisation et de fréquentation de l'appareil pour optimiser la consommation)

Ces projets de mobilité durable intègrent par ailleurs des exigences dans les performances énergétiques :

- Les pylônes et cabines sont alimentés par des équipements photovoltaïques

- La conception des stations et des cabines a été faite en maximisant la protection solaire et en minimisant la ventilation mécanique au profit de la ventilation naturelle procurée par les alizés

A noter que la réalisation d'un schéma directeur du transport par câble sur le territoire de la CINOR a été engagé fin 2019. Celui-ci vise à proposer une alternative permettant un report modal de la voiture particulière vers les transports en commun, respectueux de l'environnement et répondant aux contraintes topographiques du territoire.

La mise en place de solutions de transport par téléphériques offre à la CINOR les moyens de lutter contre les émissions de Gaz à Effet de Serre émis par les transports particulier, principal secteur émetteur sur le territoire.

Il conviendra d'avoir une attention particulière à la réalisation du Schéma directeur de transport par câble pour que le report modal de la voiture vers ce moyen de transport puisse effectivement s'effectuer.

2.2.3 Projets de création de Transports en Commun en Site Propre (TCSP)

Face aux enjeux de mobilité sur son territoire, la CINOR se doit de proposer une offre de mobilité alternative à la voiture. En ce sens, elle a projeté la mise en œuvre de 2 grands projets de TCSP, dont l'objectif vise à améliorer la desserte du territoire, de réduire sensiblement son congestionnement circulaire ainsi que l'empreinte carbone associée.

le TCSP « Ouest » :

La complexité de la situation en matière de traversée de la Ville de Saint Denis a conduit l'Agglomération à réfléchir, en complément du transport par câble, à plusieurs alternatives en matière de TCSP sur la commune, mettant en exergue différents types de matériels envisageables. Elle a ainsi :

- en lien avec les services de la Ville de Saint Denis, examiné la possibilité, dans un premier temps, de renforcer l'axe TCSP existant, en faisant évoluer l'offre de mobilité alternative vers la mise en œuvre de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
- Etudié la faisabilité d'un projet de tramway urbain, s'étendant sur un linéaire de 13 km, connectant Duparc au Barchois en desservant les quartiers Sainte-Clotilde, Chaudron, Butor et centre-ville, pouvant accueillir 60 000 passagers à moyen/ court terme.
- Définit l'opportunité de Quatre Parking-Relais (P+R/PEM) avec des capacités de stationnement, des services tels que des commerces mais aussi des services de mobilités (vélos en libre-service (VLS), aires de covoiturage ...).

L'examen de cet éventail de solutions devrait permettre à l'Agglomération et aux Villes membres concernées de se positionner sur une stratégie en matière de mobilité durable ainsi que sur un phasage dans le temps, des choix opérés.

Le TCSP « EST » :

L'axe Aéroport de Gillot (Commune de Sainte Marie) – Quartier français (Commune de Sainte Suzanne), au regard des difficultés de circulation rencontrées par les usagers, demande également à ce qu'une offre de transport puisse être établie de manière plus durable.

Une première étude pour la mise en place d'un TCSP du mail du chaudron vers Quartier Français, a été réalisée. Ce mode opératoire devrait permettre à terme de constituer un axe de desserte de la zone littorale plus performant, avec pour objectif le transport de plus de 1,5 millions de voyageurs par an.

Il s'agira de définir un premier phasage d'opérations, à conduire de manière coordonnée avec le projet de voirie régionale de transport en commun porté par la Région Réunion.

3. La maîtrise des consommations d'énergies dans les bâtiments et aménagements publics et la production d'énergie verte.

3.1 L'étude d'un système Smart Energy Management pour le téléphérique Hôpital – La Vigie.

Dans le cadre du projet de création de la **ligne de téléphérique Hôpital – La Vigie**, il est étudié la faisabilité de mise en place d'un **système Smart Energy Management** qui permettrait à ce système de transport d'atteindre **l'autonomie énergétique**. Il repose sur 5 niveaux complémentaires et intégrés :

- Un système performant de production d'électricité (surface de 600 m² de panneaux solaires)
- Un système de stockage d'énergie sur cycle long à base de batteries lithium-ion (stockage d'environ une journée complète de production d'énergie, soit en moyenne 550 kWh ; durée de vie des batteries : 20 ans environ)
- Un système de récupération d'énergie à forte puissance à base de super capacités permettant d'écarter les variations de puissance importante du système d'entraînement du téléphérique pour environ 2 kWh
- Un système d'entraînement électrique à l'efficacité optimum sur base de moteur synchrone IE5 permettant un important rendement énergétique tant en moteur qu'en production d'énergie
- Un système intelligent de gestion de l'énergie (apprentissage des modes d'utilisation et de fréquentation de l'appareil pour optimiser la consommation)

3.2 La mise en place de panneaux photovoltaïques sur la Cité des Arts pour l'autoconsommation de la climatisation.

Le projet consiste en la mise en œuvre de 2 éléments technologiques distincts :

- **Installation solaire photovoltaïque à vocation d'autoconsommation** (1 050 m² de panneaux photovoltaïques, prévision de 200 kWc de production)
- **Stockage latent eau glacée**

Ces 2 « briques » technologiques doivent permettre ensemble d'optimiser la consommation énergétique de la Cité des Arts via le pilotage du groupe froid nouvellement installé en fonction :

- Des besoins (espace bureau, salles de spectacle, ...)
- De la plage horaire (limitation des appels de puissance en pointe et heures pleines)
- De l'énergie disponible en sortie des onduleurs solaires
- De la « place » disponible dans le stockage froid latent
- Des capacités techniques du groupe froid

Pour rappel, le photovoltaïque en autoconsommation est réalisé à la Réunion depuis plusieurs années et est en essor depuis quelques mois.

Sa mise en œuvre diffère peu d'une installation raccordée au réseau si ce n'est que la puissance installée est ajustée en fonction des besoins.

Le stockage froid latent est utilisé à fins économiques pour décaler les appels de puissance d'un groupe froid hors des périodes d'heure de pointe ou d'heures pleines. Ce décalage permet de n'utiliser majoritairement du groupe froid que pendant les heures favorables.

Le stock latent permettant de faire office de « batterie thermique » et de subvenir aux besoins pendant les heures défavorables. Cette technologie est relativement récente.

La combinaison de ces 2 technologies prend donc tout son sens dans le cas d'un bâtiment disposant de surfaces conséquentes en toitures et ayant des besoins en froid décalés par rapport au productible solaire instantané, et donc nécessitant une batterie thermique.

Le tout étant de définir l'intelligence système permettant de faire interagir convenablement la production solaire instantanée avec les besoins et les capacités du groupe froid « fabriquant » le stockage latent.

En conclusion, la centrale photovoltaïque (PV) en toiture a pour but de produire l'énergie nécessaire au fonctionnement de la Cité des Arts. Néanmoins, au regard de son caractère intermittent, des appels sur le réseau seront nécessaires. Le stockage thermique a pour but de faire « tampon » entre la production et la demande. Les briques technologiques (PV, Groupe Froid ou stockage latent) sont maîtrisées une par une, et ce par le biais d'une interface logicielle qui a pour but d'une part d'autoconsommer au maximum la production PV et d'autre part de limiter les potentiels appels de puissance sur le réseau vers les heures favorables. Cet équipement permettrait un gain de 40 % d'économie d'énergie, soit 60 000 €/an.

3.3 Le remplacement du groupe d'eau glacé et la production d'électricité au Parc des Expositions.

Dans le cadre du diagnostic sur le groupe d'eau glacée (GEG) du parc des expositions et des congrès NORDEV, il ressort que 2 des 3 condenseurs du GEG étaient hors service.

Dans le cadre de sa remise en service, la solution préconisée était d'étendre les réseaux d'eau glacée au hall A dans le cadre d'un projet de réhabilitation des locaux administratifs (400 m² en mezzanine du hall A) et des salles de conférences « Bougainvilliers » (250 m²) et « Alamanda » (90 m²) au rez-de-chaussée.

Dans ce cadre, la solution technique retenue permet d'assurer une performance énergétique optimale, tout en restant respectueux de l'environnement :

- Une technologie présentant un excellent rendement énergétique : le palier magnétique. Le palier magnétique offre une meilleure performance énergétique et demande une maintenance réduite par rapport à la technologie VIS.
- Le rendement total correspond à une climatisation de classe A (EER = 3,89)
- Le fluide frigorigène respectueux de l'environnement : R. 1234 ZE (GWP1 = 7)
- Le niveau de bruit produit par l'équipement est en dessous des risques de dangers (59,5 dB (A)).

Bien que cette solution représente un **surcoût de 22 %** par rapport à une installation à VIS, elle **s'amortit en 2,5 années** à raison d'environ 17 000 €/an (maintenance incluse) sur la facture énergétique.

Par ailleurs, l'année 2020 a également permis de concrétiser l'installation et la mise en fonction de **panneaux photovoltaïques (300 panneaux sur 6 500 m²) permettant une production de 1,4 MWc, soit l'équivalent de consommation de 1 300 foyers par an et 990 tonnes de CO2 évité / an.**

De nouveaux projets d'équipements de production d'électricité à partir de l'énergie solaire sont à l'étude par la Collectivité (projet en autoconsommation sur le site du réservoir Est de Saint Denis avec une mise en service prévue pour 2021) et il convient de veiller à continuer à programmer ce type d'action qui permet de réduire significativement l'émission de gaz à effet de serre.

¹ Le GWP (Global Warming Potential - ou PRG, Potentiel de Réchauffement Global - désigne le potentiel de réchauffement global d'un gaz émis dans l'atmosphère. Plus la valeur du GWP est importante et supérieure à 1, plus l'impact du gaz est néfaste pour l'environnement.

3.4 Vers une modernisation du parc de candélabres et abris bus et voiries communautaires.

Un programme de **modernisation de ces candélabres** est entamé et vise à **remplacement systématique les candélabres défectueux avec de l'éclairage LED** pour une baisse significative de la consommation ainsi que la mise en place d'un système de suivi.

Sur les 560 candélabres mis en place sur le territoire (voirie et sites d'intérêt communautaire), la part du photovoltaïque ne représente que 5% et serait à développer.

Il sera également envisagé de la réflexion d'amélioration de l'accessibilité PMR au niveau des abris bus par une alimentation photovoltaïque avec possibilité de substituer lorsque cela est possible l'éclairage en place des abris bus par le solaire.

3.5 Le micro-turbinage des eaux usées traitées.

Une **micro-turbine d'une puissance de 100KW**, installée sur le site du **PR Gandhi**, permet la **production d'électricité en utilisant la force motrice de l'eau traitée** avec rejet dans l'océan. Ce projet a été inclus dès la conception des réseaux de transfert et de la station d'épuration en 2010 et vise une production d'électricité pour une réinjection dans le réseau EDF. En raison d'une impossibilité réglementaire pour l'exploitant de revendre de l'électricité à EDF (écueil de la loi du 03/08/2014 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables), cette micro-turbine est **aujourd'hui à l'arrêt**.

Pour rappel, cette micro-turbine permettait de produire, en 2014, **150 000 kWh sur une année** pleine de fonctionnement.

3.5.1 Réalisation d'audits énergétiques des sites communautaires

Afin d'optimiser la consommation énergétique des équipements communautaires, et d'étudier la faisabilité d'une autoconsommation selon les sites, des diagnostics énergétiques sont réalisés par la CINOR sur ses équipements communautaires.

Le site d'**AQUANOR est un équipement particulièrement énergivore**. La consommation en **2019 est de 1 963 835 kWh, contre 2 028 999 kWh en 2018**. La chaudière consomme 1 566 m³ de bois en 2019 contre 2 241 m³ en 2018. Afin de trouver des solutions d'optimisation, un audit énergétique de ce site s'est déroulé 2020/2021 et a permis d'établir un programme pour le choix d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux. Ces travaux devraient permettre une réduction des consommations d'énergie sur le site de plus de 30%.

Un diagnostic énergétique est actuellement en cours le site de l'**école de musique de Beauséjour et se terminera en janvier 2021**. Il est prévu pour l'année 2022 la réalisation d'un audit énergétique sur la médiathèque de Ste Suzanne, la NORDEV et la Cité des Arts.

3.5.2 Les opérations de relamping

Afin d'optimiser la consommation énergétique des sites communautaires, un relamping est par ailleurs continuellement réalisé : bureaux au niveau du siège CINOR, médiathèque de Ste Suzanne, Parc des Expositions. Le gain escompté est de **50 % d'économie d'énergie**.

3.5.3 Mise en place de brise soleil et remplacement du groupe froid sur le siège de la CINOR

Pour améliorer le confort thermique et diminuer la consommation énergétique liée à la climatisation des bureaux du siège de la CINOR, des travaux de mise en œuvre de **brise soleil en façade Nord du bâtiment A** est prévu sur 2020 (coût de 200 000 €) ainsi que le **remplacement du groupe froid** de ce même bâtiment (400 kWh) et la mise en œuvre d'une GTC pour le pilotage énergétique.

*Le diagnostic énergétique des sites communautaires doit se poursuivre afin de permettre de réduire notablement leur consommation énergétique. Il convient toutefois dans le cadre de la mise en place des préconisations de veiller à **évaluer les gains énergétiques et économiques des mesures prises**. Il semble ainsi judicieux à la suite de la mise en place des brises soleil sur le siège de la CINOR et au remplacement du groupe froid de réaliser un audit énergétique pour évaluer les gains.*

3.5.4 Ambition d'un bâtiment « 0 conso » pour le Stade en Eaux Vives

Ouvert en 2013 à Sainte Suzanne, le Stade en Eaux Vives Intercommunal (SEVI) a accueilli plusieurs dizaines de milliers de pratiquants à ce jour.

À la suite de l'audit énergétique mené en 2017, démontrant une très forte consommation énergétique des équipements en place, la CINOR a souhaité engager des réflexions pour améliorer la situation.



Des actions simples quotidiennes à mettre en œuvre (animer des séances sur les zones d'eau plate, actionner l'équipement une fois les usagers prêts et briefés) à des actions plus lourdes liées au type d'équipements utilisés, la CINOR souhaite mettre en place un environnement d'actions et de process lui permettant d'aller vers un bâtiment « 0 conso ».

Parmi les actions plus lourdes, mais nécessaires pour améliorer durablement la situation et atteindre l'ambition du « 0 conso », l'utilisation de 18 **micro-hydroliennes** de 250 W (coût unitaire : 12 000 \$) pourraient être envisagées.

Chaque micro-hydrolienne mesure moins de 1 mètre et environ 30 centimètres de diamètre. Sa production doit permettre de fournir du courant électrique pour la moitié d'une habitation soit approximativement 7 kWh si le courant est suffisamment fort.

3.5.5 La production d'électricité et de bioGNV sur la STEP du Grand Prado

Pour **améliorer l'empreinte carbone de la STEP du Grand Prado**, le **choix des équipements et des process** a privilégiés ceux présentant une **faible consommation d'énergie** (moteurs, éclairages...).

Par ailleurs, ce site permet :

- La **production d'électricité et de chaleur à partir du biogaz** (digestion) par cogénération

Sur 2018, il a été revendu à EDF uniquement 37 030 kWh d'énergie du fait d'un important problème technique sur le matériel de cogénération. La quantité de biogaz produite sur 2018 représente 1 147 340 m³.

En 2019, la quantité d'énergie revendue baisse à nouveau (26 878 kWh) pour une quantité de biogaz produite de 1 211 568 m³. Une grande quantité de biogaz est torchée du fait de pannes sur le moteur de cogénération (alternateur, disjoncteur armoire, vibrations anormales, carte automate...). Le fournisseur initial Cogenco ayant fait faillite, l'exploitant a indiqué avoir des difficultés à trouver des ressources compétentes localement et même en métropole.

En 2020, la quantité d'énergie revendue à EDF a été nulle, en raison de la crise Covid qui a décalé fortement la venue du prestataire ENERIA (décembre 2020)

A noter que depuis **fin 2019**, l'exploitant a démarré **l'étude d'optimisation de la consommation d'électricité** notamment avec la mise en place du pilotage de l'aération biologique via une sonde ammonit (baisse de la consommation EDF). **En 2020, la consommation d'électricité de la station a baissé de 9%.**

Projet expérimentation d'alimentation de matériel roulant par du BioGNV :

La CINOR, en **partenariat avec la Région Réunion** souhaite mener un **projet d'alimentation par un biogaz des bus des réseaux de transports « Car Jaune » et « Citalis »** relevant de leurs compétences respectives en matière d'autorités organisatrices des mobilités.

Il s'agit **d'utiliser le biogaz produit par la méthanisation des boues d'épuration** de la station de traitement des eaux usées du Grand Prado, située à Sainte-Marie.

L'objectif est de réduire la dépendance aux énergies fossiles, de développer davantage les énergies renouvelables sur le territoire et à terme, voir comment « verdir » la flotte de matériel roulant dévolue au service public de transport.

Le projet sera, dans un premier temps, mené à titre **expérimental**, afin de circonscrire la capacité des productions sur le site de la station et mesurer les incidences en matière de fonctionnement (consommation, entretien du matériel...) sur le matériel roulant. En fonction des résultats de l'expérience, il pourrait être le cas échéant pérennisé et optimisé.

Après des échanges entre la CINOR et la Région Réunion, il est proposé de **collaborer à l'installation, sur le site du Grand Prado, d'une station d'approvisionnement en bioGNV, à la modification de mode d'utilisation de biogaz par l'exploitant de la STEP du Grand Prado et au remplacement des matériels roulants destinés au transport collectif de personnes.**

Le **montant de l'investissement** lié au projet est de **3,8 M€ HT, dont 2M € HT dédiés à l'acquisition de 6 matériels roulants**. Les **coûts de fonctionnement** varieraient, en première approche, **entre 300 et 400 K€/an**. Ils resteront à **affiner** en fonction du montant des études, de la compensation des recettes en matière d'électricité issues de la cogénération, et des frais liés à l'exploitation des bus. Le projet pourrait prétendre à des financements européens (FEDER) dont les modalités resteront à préciser dans le cadre du projet Programme Opérationnel.

La convention de partenariat entre la Région Réunion et la CINOR afin de mener cette phase expérimentale vient d'être signée en juillet 2021 pour une durée de 6 ans.

4. La maîtrise des consommations d'énergie dans les logements.

4.1 Certification Habitat HQE Ile de La Réunion pour toutes les opérations de logements social.

Approuvé en 2009, le dispositif d'aides et de mesures financières en faveur d'une **politique d'équilibre social de l'habitat sur le territoire**, a été renouvelé en 2015. Ainsi, pour favoriser le logement durable et le « vivre ensemble durablement », une mesure vise à inscrire le logement dans une logique de développement durable par la certification « habitat & environnement DOM ».

Cette certification est développée spécifiquement pour les DOM en concertation avec l'ensemble des acteurs sur une approche multicritères : consommation énergétique, confort hygrothermique et acoustique, gestion de l'eau, choix des matériaux, durabilité de l'enveloppe, impacts maîtrisés sur l'environnement...

Une **bonification** est ainsi proposée par la **CINOR pour les logements sociaux respectant les objectifs de développement durable lors des demandes et obtention de la certification NF Habitat HQE**.

Cette **bonification représente 50 % du coût de la procédure de certification, soit 190 € par logement**. Une **aide complémentaire** est ensuite attribuée pour les **opérations obtenant la certification**, soit un montant de **300 € / logement**.

Sur l'année 2020, 36 logements de plus ont pu bénéficier d'une aide pour inscrire le logement dans une logique de développement durable par un processus de certification pour un montant de 18 000 €. **Depuis 2012, 559 logements ont été certifiés pour un montant total d'aide de 332 000€**.

Fin 2019, un nouveau cadre a été adopté par la CINOR afin d'intégrer cette aide pour les nouveaux logements mais aussi pour les réhabilitations.

FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Principales thématiques concernées :

Habitats écologiques et paysages, qualité des milieux, gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées, ressources naturelles, lutte contre la pollution des milieux (eau, air, sols), méthodes agronomiques, environnement de qualité...

Principales compétences concernées :

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, collecte et traitement des déchets, prévention des inondations et milieux aquatiques, protection de la ressource en eau, actions de développement d'intérêt communautaire en faveur de l'agriculture et du tourisme, protection et valorisation des espaces naturels et des paysages d'intérêt communautaire

FINALITE 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols...) fait de leur préservation une priorité. Pourtant, parmi les conséquences des modes de vie actuels sur l'environnement, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes aux milieux et aux ressources naturelles.

Toutes les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles, aujourd'hui à des niveaux et des taux d'évolution alarmants, résultent en grande part de choix économiques, sociaux et politiques, et hypothèquent la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir selon leurs aspirations. 170 pays ont ratifié la convention de 1992 sur la diversité biologique et la communauté internationale s'est engagée, lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, à réduire de façon significative l'érosion de la biodiversité d'ici à 2010. La France s'est quant à elle dotée, en 2011, d'une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité.

Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection et le développement de la ressource utilisable sont d'intérêt général. Malgré l'importance des ressources disponibles en France, on constate des déséquilibres chroniques entre prélèvements et ressources disponibles dans certains bassins. Par ailleurs, l'état de pollution de nombreux cours d'eau, nappes et littoraux peut empêcher son emploi pour l'alimentation humaine et animale (eaux souterraines et superficielles) et entraîner une dégradation des milieux aquatiques. Tout cela rend nécessaire une meilleure gestion de cette ressource, ce qui implique les acteurs locaux.

Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement économique. Leur conservation est essentielle pour un développement durable ; elle oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts. Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au cœur de la gestion de ces ressources ; ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions, et sur les réponses possibles.

Cela peut par exemple se traduire par une gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées, la mise en place de méthodes agronomiques et de production durables, une lutte active contre la pollution des milieux (eau, air, sols), l'aménagement du territoire en favorisant des corridors écologiques (trame verte et bleue), la sensibilisation des habitants au respect des espaces

naturels ordinaires et remarquables, l'accompagnement d'activités humaines vers une modification des processus de production et de consommation de biens et services....

1. La surveillance de la qualité de l'air.

1.1 Un réseau de stations de surveillance sur le territoire communautaire.

Pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur son territoire, la CINOR contractualise depuis 2003, via une convention d'objectifs, avec l'association agréée ATMO Réunion.

Association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, ATMO Réunion est l'une des 40 Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air exerçant sur le territoire national.

Sur le territoire communautaire, l'ATMO Réunion dispose de cinq stations fixes, quatre à Saint-Denis (Montgaillard, Lislet Geoffroy, Joinville et Léopold Rambaud) et une à Sainte-Suzanne (La Marine), pour effectuer la surveillance automatique en continu des concentrations de divers polluants (dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone, monoxyde de carbone et particules fines en suspension), ainsi que d'un laboratoire mobile pour des campagnes périodiques.

Concernant les oxydes d'azote (NOx), le niveau critique annuel pour la protection de la végétation (moyenne annuelle de 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) a été dépassé sur la station trafic Boulevard Jean Jaurès (BDJ) en 2014 et 2015.

Ces dépassements sont essentiellement liés aux activités du trafic routier environnantes (Boulevard Jean Jaurès) et aux embruns marins.

Pour les fines particules en suspension (PM10), le seuil d'information et de recommandation journalier (moyenne journalière de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) a été dépassé sur la station industrielle La Marine (MAR) en 2013, 2014 et 2015.

Ces dépassements sont liés d'une part, aux activités locales environnantes (trafic routier, travaux, industries ...) et d'autre part à une contribution des embruns marins.

En effet, une étude portant sur la caractérisation chimique des particules fines (PM10) a été réalisée sur les stations de surveillance de Saint-Denis, notamment celle de Boulevard Jean Jaurès (BDJ) en 2014. Cette étude a montré que la contribution des embruns marins (sels de mer) est de l'ordre de 24% dans la concentration des fines particules (PM10) relevée sur BDJ. Située en zone littorale, la station La Marine est également fortement impactée par les embruns.

Les concentrations des autres polluants réglementés surveillés sur la CINOR durant la période 2013-2019 sont en deçà des seuils réglementaires.



Chaque jour, à l'intention du public, l'indice ATMO vient caractériser la qualité globale de l'air de la journée sur les agglomérations surveillées (à la Réunion : Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre).

L'indice ATMO est calculé à partir des niveaux de polluants mesurés sur des sites représentatifs de la pollution de fond : le dioxyde de soufre (SO₂), le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et les fines particules en suspension d'un diamètre inférieur à 10 microns (PM₁₀).

Prévision des indices ATMO du jour



1.2 La réalisation d'un cadastre des émissions de polluants atmosphériques.

Un co-développement pour la mise en place d'un inventaire des émissions des polluants à effet sanitaire (PES), des gaz à effet de serre (GES) et des consommations d'énergie à une échelle fine a été initié dès 2010 entre Atmo Poitou-Charentes et Limair matérialisé par la plateforme ICARE. Cette plateforme s'est étoffée et permet désormais une étroite collaboration entre de nombreuses AASQA régionales dont Atmo Réunion.

Ce travail partagé est à la base de la réussite du projet. Il permet de disposer d'une plate-forme de haut niveau avec de multiples compétences.

Objectifs et possibilités de la plate-forme

- Réaliser les bilans exhaustifs de 2014 à l'échelle communale pour les polluants, gaz à effet de serre et consommations d'énergie.
- Mieux appréhender les zones particulières à expertiser par la suite.
- Utiliser l'inventaire comme données d'entrée à la modélisation urbaine et passer de la mesure vers l'exposition des personnes afin de répondre :
 - aux études sanitaires,
 - à une surveillance « en tout point du territoire »,
 - à des études prenant en compte différents impacts : par exemple trafic automobile, impact industriel, etc..
- Proposer une vision d'ensemble du territoire aux décideurs locaux.
- Proposer des éléments « scénarisation, indicateurs » dans le cadre des différents plans nationaux et locaux (Agenda 21, SRCAE, PCEAT, PPA, zones sensibles ...).
- Être conforme à l'évolution réglementaire.
- Travailler dans le cadre d'observatoires régionaux (partenariat SPL Horizon Réunion)

La réalisation du cadastre des émissions sur le territoire de la CINOR a été engagé par ATMO Réunion sur la base des données de 2014. Celui-ci n'est à ce jour pas finalisé et nécessitera très rapidement, courant 2021, d'être actualisé avec des données beaucoup plus récente pour pouvoir être pleinement exploitables.

1.3 Prévention et sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur.

Depuis 2015, l'ARS Océan Indien a mis en place, dans le cadre du PRSE, en partenariat avec les CHU de l'île et avec l'appui de ATMO Réunion, un réseau de CMEI/CHS ayant pour mission de mener des actions de prévention et de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur. Le but est d'améliorer le cadre de vie et la prise en charge thérapeutique de patient atteint de pathologies respiratoires et principalement d'asthme sévère.

2. EXPLOITATION DE LA RESSOURCE D'EAU POTABLE :

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire Covid-19. Les exploitants et la direction de l'eau ont activé la Plan de Continuité d'Activité; ce qui a permis le maintien total du service public de l'eau durant le confinement et post-confinement

L'étiage et la sécheresse ont fortement impacté les hauts de la Commune de Sainte-Marie; le délégataire a dû mettre en œuvre des coupures d'eau pendant près de 3 mois; ce qui a nécessité la mise en place d'une vingtaine de cuves dans ces secteurs

Le secteur de la Grande Chaloupe a subi un arrêt de la distribution de l'eau potable suite à un éboulis survenu au captage Pointe du Gouffre. La CINOR a mis en place de cuves d'eau alimentées par camions citernes

Les réservoirs de stockage d'eau potable du site du réservoir de l'Est à Saint-Denis :

- Capacité de stockage : 15 000 m³
- Mise en service : Août 2021

Ces travaux permettront de renforcer la capacité de stockage de l'eau dans la partie Est de Saint-Denis; ce projet a permis de créer 10 000 m³ de stockage supplémentaire.

Station de traitement en eau potable de Bois de Nèfles – Saint-Denis

- Capacité de traitement : 60 m³/h
- Mise en service : Novembre 2021

Ce projet améliore la qualité du traitement en conformité avec les règles sanitaires en vigueur et l'ouvrage dispose d'un dimensionnement évolutif pour répondre aux besoins du secteur.

Station de traitement en eau potable de Bras Douyère et Bassin Pilon – Sainte-Suzanne

- Capacité de traitement : 80-100 m³/h
- Ce projet améliore la qualité du traitement en conformité avec les règles sanitaires en vigueur

3. La préservation de la biodiversité au cœur des projets structurants du territoire.

Dans le cadre des projets menés sur le territoire, la problématique de la préservation de la biodiversité est intégrée pour lui permettre de retrouver sa place dans le paysage quotidien de la population.

A titre d'exemple, le projet **de téléphérique de Chaudron/Bois de Nèfles** a notamment mis en œuvre au titre des mesures d'Évitement – Réduction – Compensation (ERC) :

- La mise en place d'une démarche d'**éco-chantier**
- Des mesures de prévention et réduction des pollutions et nuisances
- Des barrières opaques anti-poussière ou de l'arrosage
- La **protection physique des arbres et arbustes** susceptibles d'être abimés pendant les travaux
- Un **défrichage**, uniquement **quand cela est nécessaire**, en période hivernale
- Un **éclairage de chantier conforme aux préconisations de la SEOR** ainsi qu'une **sensibilisation du personnel à l'échouage des oiseaux marins**
- La **plantation de 208 arbres endémiques** dans l'emprise du transport par câble, des parkings relais et des pôles d'échanges aux stations Campus, Bancoul et Bois de Nèfles
- Un entretien des espaces qui participe au maintien d'une végétation adaptée en zone urbaine en **limitant le développement des espèces exotiques envahissantes**

4. La révision du SCOT pour intégrer les enjeux climatiques.

En matière de préservation de l'environnement, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CINOR, approuvé pour la période 2013 à 2023, configure, dans une perspective de développement durable, une stratégie globale d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il fixe une orientation majeure de lutte contre l'étalement urbain par une intensification de la densification urbaine. Cet axe représente un atout important pour protéger les espaces naturels et les sites remarquables du territoire.

Au 2^{ème} semestre 2019, au terme de 6 années d'application, une évaluation du SCOT a été menée afin de porter une appréciation sur la pertinence et l'efficacité des objectifs et orientations de ce document de programmation.

Les lois Grenelles, la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), la LME (loi de modernisation de l'économie), la LMA (loi de modernisation de l'agriculture), la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) ont été adoptées depuis l'élaboration et l'approbation du SCOT. Avec ces nouveaux documents, l'outil SCOT est renforcé, les questions du climat, de la préservation de l'environnement, et de la maîtrise de la consommation d'espace sont mises au premier plan.

Dans le cadre des rencontres et ateliers d'évaluation conduits en 2019, il a été constaté que :

- **Le territoire de la CINOR détient un patrimoine naturel riche**

La compilation des enjeux régionaux identifiés au SAR, des secteurs protégés au titre des ZNIEFF, des espaces du Conservatoire du Littoral, les espaces naturels sensibles (ENS) et les espaces soumis au régime forestier ont permis d'aboutir à la cartographie de la Trame Verte et Bleue du territoire (réservoirs de biodiversités, milieux relais et corridors écologiques). Cette cartographie sert de document cadre pour une déclinaison au sein des PLU.

L'analyse des espaces naturels exceptionnels de forte protection (espaces naturels remarquables du littoral, Cœur du Parc National de la Réunion, principaux corridors écologiques des ravines, Espaces Naturels Sensibles, ZNIEFF de type I), permet de constater que les PLU ont traduit réglementairement ces espaces et n'ont donc pas été artificialisés depuis l'approbation du SCOT.

Les espaces complémentaires favorables à la fonctionnalité écologique du territoire (ZNIEFF de type II, corridors écologiques secondaires du SCOT, espaces agricoles et forestiers...) ont globalement été traduits au sein des PLU via des zones Agricoles et Naturelles (A et N) permettant ainsi de protéger leurs fonctionnalités.

- **Une baisse de la consommation d'espace**

La consommation d'espace annuel identifiée sur le territoire depuis l'approbation du SCOT a permis de diviser par trois le rythme par rapport à ce qui était constaté en 2013.

Ce sont 190 hectares qui ont été nouvellement artificialisés entre 2011 et 2018, soit environ 27 ha par an. Pour rappel, entre 1997 et 2008, l'artificialisation des sols identifiée sur le territoire correspondait à 807 ha soit environ 73 ha par an.

Pour répondre à ce phénomène difficilement supportable sur le moyen / long terme, le SCOT de la CINOR a ciblé sur une artificialisation des sols de l'ordre de 27 ha par an sur la période 2013 à 2030. Ainsi, le projet porté par les élus pour réduire la consommation d'espace a porté ses fruits puisque depuis l'approbation du SCOT ce dernier a permis de diviser par trois la consommation d'espace.

Toutefois, il ne faut pas omettre que les 27 ha consommés en moyenne par an depuis l'approbation du SCOT ne sont pas corrélés avec les densifications inscrites dans ce document.

- **Les coupures d'urbanisation, nécessaires à la préservation des paysages, n'ont pas été totalement respectées**

La préservation des paysages est un enjeu majeur du SCOT par l'extrême sensibilité paysagère du couvert arboré des Hauts, des pentes où se mêlent ville et ravines naturelles, des grandes étendues cannières des Bas, des diverses séquences du littoral.

Les documents d'urbanismes locaux doivent ainsi prendre des mesures nécessaires à la préservation des principales caractéristiques paysagères identifiées pour chaque unité paysagère du territoire, afin d'en pérenniser la diversité des identités paysagères, à savoir :

- La façade littorale
- Les Piémonts et Hauts Habités
- Les Planèzes occupées par la canne et les écarts ruraux
- Les espaces naturels préservés des Hauts
- Le Quartier de la Montagne perché à l'Ouest

Afin de préserver la lisibilité des paysages, le SCOT demande la préservation des coupures d'urbanisation et les fenêtres paysagères, identifiées par le SAR et complétées par le SCOT.

Le SAR a identifié 4 coupures d'urbanisation, à savoir :

- Le Verger, incluant l'ancien espace remarquable de Bois-Madame
- Le domaine des Hazières
- Le site de la Marine
- Les terres agricoles de Bois Rouge

Ainsi, le SCOT demande aux communes dans un objectif d'ouvertures visuelles de conserver et d'aménager les sites offrant de beaux panoramas. Aux abords et sur les lignes de crêtes structurant le paysage, les documents d'urbanisme devront limiter les constructions et/ou présenter des restrictions réglementaires particulières relatives aux hauteurs des bâtiments localisés dans ces secteurs.

La majorité des coupures d'urbanisation et coupures vertes du territoire ont été maintenues dans la traduction du SCOT au sein des documents d'urbanismes locaux.

Toutefois, **2 coupures vertes** identifiées par le SCOT **sont aujourd'hui fortement fragilisées voire non fonctionnelle** du fait de leur urbanisation en quasi-globalité. Les opérations d'aménagement auraient été visiblement acceptées / débutées avant l'approbation du SCOT, ce qui expliquerait cette urbanisation au sein des coupures d'urbanisation.

Aux termes des rencontres et ateliers d'évaluation, la Collectivité a approuvé le 17 décembre 2019 l'engagement de la révision complète de son SCOT afin notamment de :

- **Poursuivre les efforts en matière d'économie du foncier**
- **Répondre à l'évolution démographique dans les domaines du logement, des déplacements, de l'emploi et des services**
- **Définir un équilibre entre protection de l'environnement, des paysages, de l'agriculture et du développement du territoire**
- **Inscrire la question des mobilités au cœur du projet d'aménagement**

- **Prendre en considération la trame verte et bleue et les risques d'inondation comme supports des projets de qualité pour le territoire**
- **Intégrer les enjeux de production et d'économie d'énergie dans les choix de développement et d'aménagement du territoire et développer une stratégie d'anticipation vis-à-vis du changement climatique et de la réduction de la vulnérabilité du territoire**

Il est prévu la réalisation du diagnostic au premier trimestre 2022 et la débat sur le projet d'aménagement stratégique avant la fin de l'année 2022.

En parallèle une procédure de modification simplifiée est en cours.

La loi ELAN modifie la règle d'extension de l'urbanisation en continuité de l'urbanisation existante. Il revient aux SCOT de déterminer les critères d'identification de ces secteurs et leur localisation. Le PLU doit déterminer le périmètre précis. Une période transitoire a été introduite pour faciliter l'adaptation des SCOT via une procédure de modification simplifiée, possible sous réserve d'être engagée avant le 31 décembre 2021.

Dans les PLU actuellement opposables, plusieurs zonages agricoles ou naturels permettent une constructibilité limitée. Ces zonages devront être intégrés à la démarche afin de les intégrer dans les secteurs déjà urbanisés.

La procédure de modification simplifiée doit aboutir avant fin 2022.

5. L'assainissement collectif et le traitement des eaux usées.

Sur le territoire de la CINOR, deux stations d'épuration sont existantes :

- Grand Prado à Sainte Marie qui traite les eaux usées de Saint Denis et de Sainte Marie
- Trois Frères à Sainte Suzanne traitant les eaux usées de Sainte Suzanne

En 2020, 77 870 abonnés sont desservis par le réseau de collecte des eaux usées (+ 3.65 % par rapport à 2019). Cette forte augmentation est due principalement à la mise à jour de la base clientèle.

Le volume d'eau traitée représente près **de 9 934 009 m³ / an** par les deux STEP.

L'extension du réseau d'assainissement collectif continue chaque année son déploiement sur chacune des communes du territoire. En **2020**, le linéaire de **canalisation se porte à 455km, soit + 13km par rapport à 2019**. (Incluant les nouveaux réseaux et une meilleure précision dans le repérage cartographique).

La **station d'épuration du Grand Prado**, construite en 2010 dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 20 ans entre RUNEO et la CINOR, a été inaugurée en 2013. Elle est aujourd'hui la plus grande station d'épuration d'Outre-mer.



Sur cette station, la gestion de l'eau est basée sur :

- La réutilisation des eaux traitées pour l'irrigation pour les espaces verts du site
- Le traitement des eaux de ruissellement par phytoremédiation : un jardin paysager pour une gestion écologique de l'eau pluviale
 - Favoriser la perméabilité des sols et des jardins comme l'éponge des forêts
 - Limiter les surfaces grises
 - Organiser la récolte des eaux de surface

Ainsi, les eaux sont réutilisées à un usage interne avec par exemple le lavage des équipements, entraînant ainsi une diminution de 50 % des besoins en eau potable.

En plus de limiter au maximum toutes nuisances, cette station d'épuration tente chaque jour de réduire son empreinte carbone avec :

- Le choix de process et d'équipements à faible consommation en énergie : moteurs, éclairages...
- La production de réactifs sur place (en remplacement de produits importés)
- La réduction du volume des boues par digestion et séchages thermique
- La valorisation agricole des boues (en remplacement d'engrais chimique importés)

Les projets en cours :

- **Réutilisation des eaux usées traitées / Conseil Départemental**
- **Dans le cadre du projet MEREN, le conseil départemental étudie la possibilité de réutiliser les eaux usées traitées à partir de la station de Grand Prado afin d'irriguer des champs de canne sur Sainte-Marie. Le bureau d'études ARTELIA a d'ailleurs été missionnée par le département pour réaliser les études de faisabilité.**

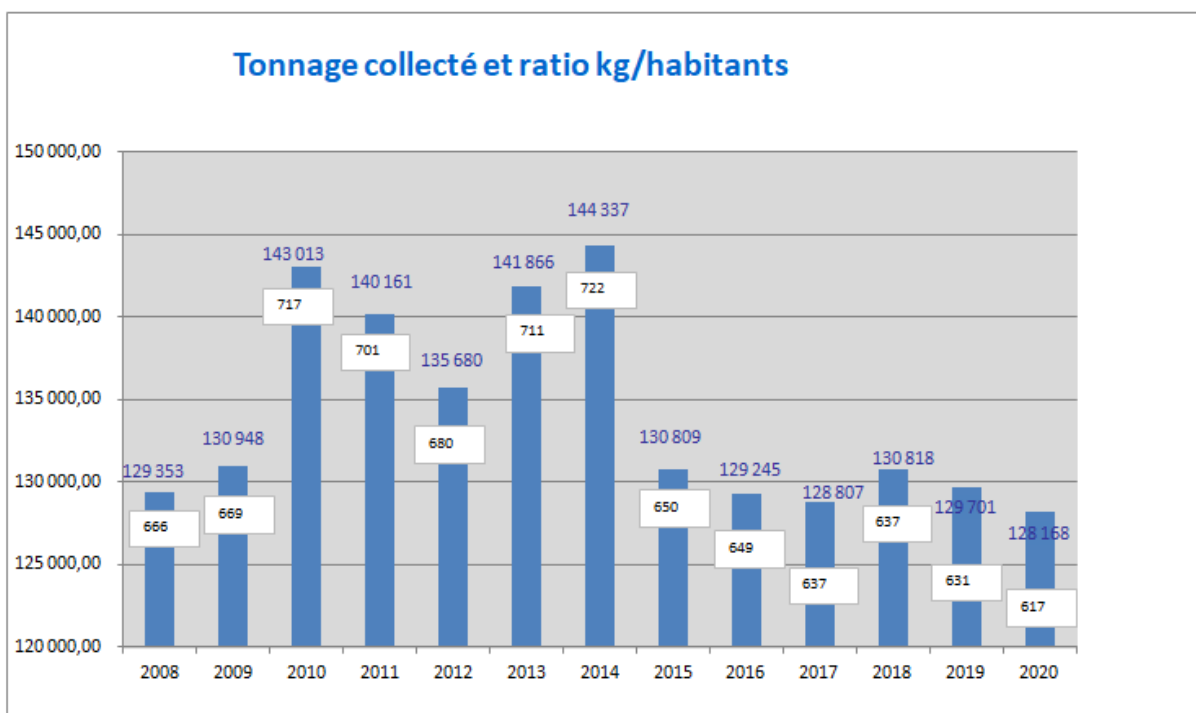
6. Une gestion des déchets orientée vers la réduction à la source et la valorisation locale.

L'objectif fixé par la **Loi de transition écologique (LTE)**, de réduire de **10% les tonnages collectés par habitant, entre 2010 et 2020** est d'ores et déjà atteint (**- 13 % entre 2010 et 2020**).

Cette évolution favorable s'accompagne d'une **amélioration du geste du tri en 2020** avec une **augmentation significative de la part valorisée de + 2% soit un total de 33% des déchets collectés** tout en conservant notre **évolution à la baisse des tonnages enfouis (-2.54 %)** pour un total de 85 millions de tonnes soit le tonnage le plus faible depuis la création de la CINOR.

Depuis les cinq dernières années, 2015 à 2020, la CINOR connaît une évolution des tonnages collectés à la baisse régulière et significative (**- 5% en kg par habitant entre 2015 et 2020**), alors même que sa population progresse régulièrement (+4%) sur cette même période.

Cette évolution favorable permet d'atteindre aujourd'hui un niveau **historiquement bas**, en termes de déchets ménagers collectés et surtout de déchets enfouis. Jamais, la CINOR n'a produit aussi peu de déchets (**617 kg/hab**). Jamais la CINOR n'a enfoui aussi peu de déchets (**85 000 T**).



(source : SPPGD CINOR 2020)

Le coût direct des prestations de collecte et de traitement est de 31,8M€ (hors frais de personnels et de structure qui représentent plus de 6.8M€). Les recettes de fonctionnement sont de 45 M€, ce qui permet d'anticiper, à la fois, les dépenses liées aux nouveaux marchés de collecte et les investissements nécessaires au transit et au traitement des déchets ménagers.

Des **actions innovantes** sont déployées dans le cadre des nouveaux marchés de collecte :

- **La collecte séparative des biodéchets**
- **Le recours à des véhicules électriques et robotisés**
- **La mise en œuvre progressive de la fiscalité incitative**

Un réseau de 11 déchetteries sur le territoire

La CINOR compte à ce jour 11 déchetteries opérationnelles sur son territoire. Des études sont en cours pour la création d'une nouvelle déchetterie à Sainte Denis, ainsi que des prospections foncières pour une nouvelle déchetterie sur Sainte Marie.

La hausse structurelle des flux collectés en déchetteries est interrompue en 2020 avec baisse conjoncturelle (-11.21 %) due, à priori, à la pandémie de COVID 19 et aux restrictions de circulation qui y sont liées. Ainsi, l'apport volontaire fonctionne bien à l'échelle du territoire avec 11 déchetteries opérationnelles qui comptabilisent 24 500 tonnes /an de déchets et 148 200 entrées.

La filière de valorisation des Huiles Alimentaires Usagées a été mise en place sur les déchetteries.

Un logiciel de gestion a été mis en place au niveau des déchetteries afin notamment de gérer les apports issus des artisans.

Le réemploi, la réparation et la valorisation

Fin 2015, la ressourcerie de Coco Robert à Sainte Marie a été mise en service. Ce bâtiment de 3 000 m² héberge plusieurs ateliers de transformation et de réparation portés sous la forme d'ateliers – chantiers d'insertion ACI. 2 740 collectes ont été réalisées sur 2019 pour un tonnage collecté de 321 tonnes dont 245 tonnes ont pu être recyclé, soit 76 %.

Souhaitant développer cette voie de recyclage en permettant de donner une seconde vie aux déchets, des études sont en cours pour la création d'une nouvelle recyclerie sur le secteur de Bagatelle à Sainte Suzanne. Le PRO DCE a été réalisé en 2019 et le permis de construire déposé en 2020. Une nouvelle étude démarrera pour implanter également une recyclerie à Saint Bernard en complément de la déchetterie existante sur le quartier de la Montagne.

Les déchetteries, réparties sur tout le territoire, offriront toutes également un espace de réemploi aux objets encore utilisables ou réparables.

Les contenants

Dans la **perspective de la mise en place de la fiscalité incitative**, les nouveaux bacs roulants sont équipés de **puce électronique**.



Dans le cadre de **l'expérimentation de la collecte séparative des biodéchets sur Saint Denis**, une dotation spécifique de bacs dédiés est prévue pour la collecte séparative des bio déchets (bac de 40 litres pour l'habitat individuel, borne ou bac de 240 litres avec opercule pour l'habitat collectif). L'objectif est de capter 30 % du tonnage du bac gris pour sa valorisation par compostage.

La CINOR continue par ailleurs le **déploiement des bornes enterrées** (140 à ce jour) et des **Bornes d'Apport Volontaires** (566)

La Collectivité connaît par ailleurs une **forte demande en composteurs**, allant dans le sens de la réduction à la source des déchets, avec à ce jour 22 164 unités et environ 100 demandes/mois.



7. Education, sensibilisation au développement durable et application de la réglementation.

7.1 Des actions de communication et de sensibilisation envers les usagers du territoire sur les enjeux environnementaux et lutte contre le changement climatique.

Pour une meilleure qualité du service rendu en matière de déchets, et ainsi assurer la préservation de l'environnement, la CINOR doit être présente au quotidien sur le terrain au contact de la population.

Avec ses équipes de médiation, la CINOR communique et sensibilise ainsi sur la prévention et le tri des déchets, l'eau et l'assainissement avec les équipes de la direction de l'environnement. Les messages écocitoyens véhiculés par les équipes en faveur du tri visent à éviter de produire davantage de déchets, trier mieux allant ainsi dans le sens de la préservation des ressources.

En 2020, la pandémie du COVID 19 a fortement perturbé le programme d'animation des médiateurs du pôle. Cependant la cellule a tout de même pu soutenir quelques actions qui ont été maintenues et se sont adaptées au contexte sanitaire :

Le bilan des interventions se présente comme suit :

- ✓ A planifié pour la Direction Développement Durable, dans le cadre du PCAET- Axe 5 « Éducation à l'environnement » les interventions de prestataires auprès des écoles primaires :

- 108 interventions sur la thématique Eau et assainissement programmées (Intervenant : Office de l'eau)
 - 108 interventions sur la thématique Économie circulaire (Intervenant : Petits débrouillards)
 - 108 interventions sur la thématique « Réchauffement climatique » (Intervenant : Petits débrouillards)
 - 108 interventions sur la thématique « Énergie » Intervenant : SPL Horizon Énergie
- ✓ Avec la crise COVID 19, la planification a par ailleurs été laborieuse en raison des annulations lors du confinement et d'une reprogrammation des interventions ralenties par la crainte des enseignants vis-à-vis de la diffusion du virus.
- ✓ Les actions de ramassage de déchets sur la voie publique ou le littoral de la CINOR : Cette année 2020 a vu l'émergence de l'association Project Rescue Océan Réunion très dynamique et qui propose depuis 2020 près de deux nettoyages de sites par mois. La cellule a ainsi coordonné le soutien logistique et pédagogique de la CINOR à cette association et à des établissements scolaires, organisateurs d'actions de ramassage également.
- ✓ Le pôle médiation a aussi participé (sponsoring) aux projets de nombreuses écoles et associations en leur remettant des goodies (sacs de tri, stylos...).
- ✓ Le pôle a réalisé les outils, signalétiques pour la compréhension et la visibilité des messages de tri (Huiles alimentaires et vidange, KAZATROC...). Le pôle a proposé une page Facebook intitulée « Dalon du Tri la CINOR » qui propose en complément de la page FB de la CINOR des actualités spécifiques à l'environnement et au Développement durable. Une campagne intitulée « **Mets de l'huile** » a été réalisée (presse / Web) ainsi qu'une campagne sur l'errance animalière (Presse). Il a été également proposé plusieurs plans et outils de communication dans le cadre de la mise en place de la collecte des biodéchets.
- ✓ Le pôle a effectué une dizaine d'interventions pédagogiques en milieu associatif pour expliquer la gestion des déchets.

7.2 Lutte contre les dépôts sauvages : mise en place d'une brigade environnement.

Face à la persistance des dépôts sauvages sur son territoire, la CINOR, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir de police en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, a souhaité constituer une brigade de police de l'environnement, composée de **5 agents** de surveillance de la voie publique (ASVP).

La lutte contre les dépôts sauvages passe en effet, à la fois par la sensibilisation sur le règlement de collecte, qui définit la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CINOR, et par la répression en verbalisant les contrevenants au règlement de collecte.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, la brigade intervient sur les 3 communes-membres et a pour mission de faire respecter le règlement de collecte de la CINOR et de sanctionner ses manquements, conformément au Code de l'Environnement.

Ils répondent aux demandes spontanées des administrés dans un délai de 2 jours maximum.

Des avis de passages ont été mis en place afin de signaler à l'administré absent qu'une infraction a été commise. Ils informent également que le dépôt doit être résorbé dans un délai de 3 jours maximum sous peine d'être verbalisé.

Afin d'avoir un meilleur impact auprès de la population, des patrouilles communes avec la gendarmerie de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne ont été mises en place. Aussi, nous collaborons régulièrement avec les polices municipales afin d'obtenir des informations auxquelles nous n'avons pas accès en tant qu'ASVP (plaque d'immatriculation, identité...).

La majorité des dépôts résorbés sont liés au non-respect du calendrier de collecte notamment les dépôts de déchets verts ou de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Soit un total de 596 dépôts dont 193 résorbés 45 procès-verbaux et 4 rapport transmis à l'Officier de police judiciaire en 2020.



FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Principales thématiques concernées :

Logement, eau potable, santé, environnement sain, éducation et formation, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, parité et égalité professionnelle, culture, sports et loisirs, démocratie participative...

Principales compétences concernées :

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, équipements culturels et sportifs, enfance et jeunesse, soutien aux événements sportifs et culturels

FINALITE 3 : Epanouissement de tous les êtres humains.

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » et aux considérants de la Charte de l'environnement qui reconnaît que « l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ».

En effet, si la poursuite du développement durable est devenue une priorité par suite de la découverte des dommages irréversibles causés par l'homme à la planète, on ne saurait oublier que le développement durable doit avant tout permettre la « satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins ».

Il s'agit également d'un principe républicain – énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement. » Afin que tous, nous puissions poursuivre nos aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. Or, ils ne le sont pas équitablement au sein de la population française. Le développement ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement.

Cependant, « les êtres humains ne sont pas seulement des êtres de raison et de besoins ; ils sont aussi des êtres d'émotion et de passion ». Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement suppose de donner à tous les êtres humains accès à la culture et aux pratiques culturelles. Permettre l'accès de tous à la production et à l'échange interculturel est fondamental pour rendre le projet de développement durable « désirable ». Enfin, la dimension démocratique de l'épanouissement humain ne saurait être oubliée : projet politique par excellence, le développement durable a montré, depuis sa définition, sa capacité à renouveler le champ de la démocratie, en particulier en multipliant les expériences de démocratie participative et contributive (débat publics, groupes de travail multi acteurs, conseils de développement, forums...).

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement. Cette attention à l'épanouissement de chaque individu présent sur leur territoire ne doit pas cependant hypothéquer les possibilités d'épanouissement de celles et ceux qui y seront présents demain, ni de ceux et celles qui vivent ailleurs. Ainsi, développement durable, démocratie et solidarité entre les peuples et entre les générations, épanouissement humain et cohésion sociale ont-ils partie liée.

LES ACTIONS DE LA CINOR POUR CONTRIBUER A LA FINALITE 3

1. L'équilibre social de l'habitat sur le territoire

Notifié fin 2016, les travaux d'élaboration du 3ème PLH de la CINOR ont débuté en 2017 et se sont poursuivis tout au long de l'année 2018 sur la base d'un nouveau découpage du territoire en 19 quartiers (au lieu de 26 dans le 2ème PLH) à la demande et en concertation avec les communes et les services de l'État. Le Conseil Communautaire de la CINOR a approuvé le PLH en décembre 2019.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau cadre d'intervention financier de la CINOR fin 2019, le bilan sur l'année 2020 est le suivant :

- 8 000 € pour le renouvellement du partenariat avec l'agence soleil (agence immobilière à vocation sociale) pour aider les plus démunis à accéder à un logement décent dans le parc privé
- La certification d'une opération de logements sociaux de 36 LLS de la SODIAC pour un montant de 17 640 €
- Une participation financière portant sur le projet de maison relais de 22 logements locatifs très sociaux de la SHLMR à Beauséjour pour un montant de 132 000 €

D'autre part, la collectivité a approuvé l'accompagnement à la création et le fonctionnement d'une maison d'urgence sur le territoire. Le montant de la subvention est de 20 000€. Ces lieux d'hébergement provisoire ont vocation à accueillir :

- Les personnes en situation d'habitat indigne ou précaire,
- Les sans-abris en situation de détresse,
- Les personnes dépourvues de logement

Les montants garantis pour le logement aidé en 2020 sont de 47 454 832 € pour 14 opérations qui représentent 459 logements dont 166 logements en réhabilitation.

Au total, plus de 3051 logements ont fait l'objet de garanties d'emprunts pour un montant de 270.5 M€ depuis 2013. Les garanties d'emprunt concernent également la réhabilitation de logements sociaux anciens.

| *L'évaluation à mi parcours du PLH sera réalisé en 2022.*

2. Une offre culturelle de qualité

2.1 Le réseau de lecture publique.

Pour permettre à tous d'accéder à une offre de lecture publique de qualité, la CINOR dispose sur son territoire d'une **médiathèque** (Médiathèque Intercommunale Aimé Césaire à Sainte Suzanne) et de **2 bibliothèques** intercommunales (Bibliothèques Alain Lorraine et Alain Peters à Saint Denis) dont la gestion se fait **en régie**.

Le **nombre d'inscriptions affiche une hausse** entre 2014 et 2015 (soit + 3,54 %) sur l'ensemble des structures. En 2016, le nombre d'inscrits était de 5 247. Avec la mise en place de la **gratuité dans les établissements depuis mars 2017**, l'impact a été considérable puisqu'en 2017, le nombre

d'inscrits se porte à 11 467, soit + **118,73 %**. L'année **2018** marque à nouveau une forte progression des inscrits avec un total de **13 309 personnes**, soit +**16,06 %** par rapport à 2017.

En **2019**, on assiste à un léger recul puisque le nombre d'inscrit est de **13 043 personnes**, soit - **2 %** par rapport à 2018.

Le nombre de documents accessibles se développe également légèrement en **2019 avec un total de 174 946 documents disponibles** (174 486 documents disponibles en 2018), soit une offre quasi stable (+ 0.26 %).

L'attractivité de ces équipements culturels a été grandissante entre 2017 et 2018 avec un nombre de prêts en hausse (256 635 prêts en 2018 contre 248 440 prêts en 2017). Toutefois, sur **2019**, le nombre de prêt **chute de près de 20 % passant ainsi à 206 941 prêts**. Cette baisse s'explique par la réouverture de la médiathèque de Saint-Denis en juin 2019 et un retour des usagers qui avaient fréquenté les bibliothèques Alain Lorraine et Alain Peters, durant les 2 années de fermeture de l'établissement et un fonctionnement en mode dégradé dans des locaux provisoires.

En 2020, 4 123 inscriptions et 129 265 prêts ont été enregistrés, soit une diminution de l'ordre de 38 % par rapport à 2019. Cette forte baisse est à corréliser à la situation sanitaire et aux mesures gouvernementales qui ont eu une incidence forte sur l'activité des équipements. Les établissements de lecture publique ont ainsi été concernés par les premières décisions de fermeture et ont donc cessé leur activité à compter du 17 mars 2020. La reprise d'activité s'est faite de façon graduelle, au sortir du confinement en juin 2020, mais sur un mode restant dégradé (jauge limitée, pas de consultation ni de travail sur place, arrêt des actions culturelles et animations).

Ce contexte de crise sanitaire aura toutefois permis de développer de nouveaux services et contenus numériques sur le portail internet nouvellement mis en service (janvier 2020) notamment l'instauration du « Kliké trapé » (inspiré du « click and collect »), dispositif de réservation de documents en ligne à partir du portail internet ou par téléphone, à récupérer sur place en complément du prêt « classique ».

La mise en réseau informatique est en effet désormais une réalité avec l'installation d'un progiciel métier et d'un portail internet unique pour tous les équipements de lecture publique du territoire, permettant l'accès à un catalogue partagé. Cette opération s'inscrit dans la volonté de démocratiser l'usage du numérique, et a permis de pallier certaines contraintes imposées par le contexte sanitaire, permettant par exemple un accès pour tous à la lecture publique dans un contexte de confinement.

Depuis 2020, toute personne connectée a ainsi désormais accès 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 à une vaste offre de ressources en ligne, qui ira progressivement en s'étoffant :

- En janvier 2020, abonnement à un catalogue de livres numériques (Bibliovox) ;
- En novembre 2020, intégration de l'accès à une plateforme de presse en ligne (Kiosque numérique) avec plus de 150 titres de la presse nationale ;
- En décembre 2020, intégration de l'accès à une plateforme de cours d'autoformation (Skilleos), déjà proposée en accès gratuit par le prestataire via le portail durant le confinement.

Afin de développer davantage son offre de lecture publique à destination de la population, la CINOR a engagé en 2019 les études pour la **réalisation d'une nouvelle bibliothèque intercommunale au Chaudron** à Saint Denis. La phase d'avant-projet définitif des études de maîtrise d'œuvre ayant été finalisée en 2020, une demande de financement a été faite auprès des services de l'Etat. La subvention octroyée au titre la dotation générale de décentralisation des bibliothèques est de 1 200 307 €, soit 70 % du montant total prévisionnel des travaux, évalué à 1 714 725,53 € HT. Cette subvention sera versée en 3 tranches. La première tranche, d'un montant de 449 416 €, a été versée en décembre 2020.

Une attention particulière sera apportée à la qualité environnementale du projet, notamment en matière de performance énergétique, et à l'intégration des enjeux de développement durable, incluant des objectifs d'inclusion sociale dans un Quartier Prioritaire de la Ville.

Une attention particulière devra être portée à ces équipements culturels communautaires afin de leur redonner une dynamique de développement et en améliorer l'attractivité, mise à mal par le contexte sanitaire.

Le développement de l'accès numérique à la lecture publique, initié en 2020, sera à conforter et à valoriser.

Par ailleurs, afin de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, une politique partenariale s'appuyant sur le réseau de lecture publique serait à étudier.

2.2 La Cité des Arts, un équipement culturel pluridisciplinaire.

Ouverte en 2016, la Cité des Arts est un **équipement pluridisciplinaire**, d'une surface de 1,5 ha, accueillant tous les **arts vivants** (musique, danse, théâtre), **arts plastiques et visuels** (peinture, sculpture, vidéo) et **littérature** (écriture, lecture).

Elle a vocation à rayonner sur le bassin Nord regroupant un quart de la population réunionnaise, sur toute la Réunion mais aussi à l'échelle nationale et internationale, dans un souci de **désenclavement culturel** de notre région.

En 2017, 132 opérations culturelles, et plus de 1 500 artistes ont été hébergés pour 168 projets. Sur **2018**, la **tendance est baissière** avec 112 évènementiels organisés (musique, spectacle vivant, arts visuels), 1 256 artistes hébergés pour 116 projets artistiques. En 2019, 123



événements ont été organisés mais on note un nombre d'artistes hébergés fortement en baisse (698 en 2019 contre 1 256 en 2018, soit - **44,43 %**).

De même, le nombre d'**actions de médiations culturelles** organisées par la Cité des Arts connaît un **recul de 31,17 % en 2019** (77 actions en 2018 contre 53 en 2019). Le **public scolaire est fortement impacté** puisqu'il n'a bénéficié que de 27 actions en 2019 contre 60 en 2018.

Pour l'année 2020, il ressort du rapport de la SPL Territo'arts, délégataire de service public pour l'exploitation de la Cité des Arts, les principaux éléments suivants.

- Mission de soutien à la création artistique

En 2020, la Cité des Arts a accompagné 106 nouveaux projets artistiques (musique, spectacle vivant et arts visuels) avec 390 artistes accueillis en résidence de création. En raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement et autres restrictions, le nombre d'artistes accueillis est en baisse de 44 % par rapport à 2019 ; 31 projets ont dû être reportés sur l'année 2021. Les artistes accueillis sont des artistes professionnels confirmés, des artistes émergents et des artistes amateurs.

- Mission de diffusion artistique

La programmation de l'année 2020 s'est déployée sur deux saisons artistiques : de janvier à juillet et d'août à décembre, le premier semestre ayant été grandement impacté par la crise sanitaire (gel de la programmation de mars à juin), ainsi que le second semestre, dans une moindre mesure. En 2020, 45 opérations culturelles ont été programmées, pour un total de 11 709 spectateurs et visiteurs comptabilisés. Les mesures résultant de la crise sanitaire (fermeture administrative pendant près de 3 mois, fortes restrictions de jauge...) ont eu un impact considérable sur le nombre d'opérations programmées en diffusion artistique, ainsi que sur la fréquentation, en baisse de 60 % par rapport à 2019.

- Mission de médiation culturelle et de développement des publics

Cette mission a donné lieu à 34 actions culturelles (dans les murs et hors les murs) au bénéfice de 614 personnes (dont 76 % de jeunes de moins de 20 ans), issues à 62 % du territoire de la CINOR, et à 31 visites guidées avec 707 visiteurs comptabilisés.

Le nombre d'actions de médiation culturelle est en baisse de 35 %, et le nombre de bénéficiaires diminue de 72 % par rapport à 2019. Comme pour les missions de soutien à la création et de diffusion artistique, cette évolution résulte directement de la crise sanitaire et de ses effets.

Sur l'activité d'information et d'accueil du public, la stratégie de communication s'est adaptée au contexte sanitaire et s'est diversifiée pour toucher davantage de publics. La Cité des Arts développe sa notoriété et son image en privilégiant le numérique : plus de 3 000 « followers » sur Instagram,

plus de 23 000 « fans » sur la page Facebook, plus de 29 000 utilisateurs du site internet et près de 65 000 supports de communication imprimés et diffusés. L'expérience innovante de diffusion artistique digitale « Les arts à la kaz », développée lors des mesures de confinement dès mars 2020, a démontré l'intérêt du public pour une offre culturelle en ligne.

Compte tenu des mesures réglementaires prises dans le cadre de la crise sanitaire, le nombre de jours d'ouverture au public (225 en 2020) est en baisse de 35 %.

- Activité complémentaire de location d'espaces

La location événementielle d'espaces à titre onéreux constitue une activité complémentaire et accessoire aux missions de service public permettant au délégataire de développer des recettes commerciales au-delà des seules recettes de billetterie.

En 2020, la Cité des Arts a accueilli 20 événements dans le cadre de cette activité locative, représentant un public estimé à 4 927 personnes (-78 % par rapport à 2019).

Les studios de répétition musicale ont connu une chute de fréquentation de 70 % en 2020 : 39 groupes de musique ont répété pour un volume global de 179 heures.

Au même titre que les missions culturelles de service public, la forte dégradation des indicateurs de l'activité de location des espaces résulte directement des mesures réglementaires mises en œuvre dans le contexte de la pandémie de covid-19.

La préparation du futur cadre contractuel et financier entre la CINOR et la SPL Territo'arts se fera au premier semestre 2021 pour une nouvelle période de délégation de service public à compter de juillet 2021.

Une attention devra être portée sur le pilier de l'épanouissement humain et de la cohésion sociale et intergénérationnelle, mais également sur une dynamisation de cet équipement, dans le cadre d'un modèle économique soutenable, et en prenant en considération un contexte fragilisé durablement par la crise sanitaire.

2.2 L'École de musique intercommunale de Beauséjour.

Inaugurée en juin 2013, l'école de musique intercommunale de Beauséjour propose aux habitants une offre d'enseignements musicaux sur différents instruments : violon, alto, guitare, piano, clarinette, flûte traversière, saxophone, trombone, trompette, violoncelle, clavier, chant, batterie, basse.

L'intérêt de la population pour ces enseignements artistiques est important puisque l'école accueillait 370 élèves au total en 2018 (404 en 2017). La diminution de l'effectif entre 2017 et 2018

a été rendu obligatoire pour rester dans les volumes horaires des enseignants et la capacité d'occupation maximale des cours.

La répartition géographique des élèves est la suivante pour l'année 2018/2019 :

- Saint Denis : 100
- Sainte Marie : 228
- Sainte Suzanne : 40
- Autre : 2

Conformément aux orientations du projet pédagogique, des actions culturelles et artistiques ont été mises en place tout au long de l'année. Les auditions ont permis aux élèves d'expérimenter la scène au sein de l'école et à l'extérieur avec des auditions décentralisées. De nombreux musiciens et artistes sont venus partager leur expérience et proposer aux élèves des conférences, master classes et stages.

En 2020, l'Ecole de musique intercommunale de Beauséjour confirme son succès auprès de la population, avec 403 élèves inscrits (+ 9 % par rapport à l'année scolaire 2018/2019), et fonctionne désormais au maximum de ses capacités actuelles.

Avec 253 élèves issus de Sainte-Marie (63 % des inscrits), 98 élèves issus de Saint-Denis (24 % des inscrits), 59 élèves issus de Sainte-Suzanne (12 % des inscrits) et 3 élèves hors CINOR (moins d'1 % des inscrits), l'établissement confirme également son fort ancrage territorial.

L'analyse du quotient familial montre une forte augmentation (+ 35 %) de la tranche 1 (QF < 5 500 €), et illustre une dynamique encourageante de démocratisation des enseignements artistiques.

L'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire et le confinement entre mars et mai. Les enseignements ont été maintenus en distanciel pendant cette période, et une reprise en présentiel a été initiée dès le mois de juin, après une réorganisation du fonctionnement de l'établissement dans le respect des règles sanitaires imposées. Plus de 90 % des élèves sont revenus en présentiel. L'investissement du personnel enseignant, administratif et technique a facilité cette réorganisation dans des conditions très particulières.

Les actions artistiques et animations culturelles ont été suspendues à partir de mars 2020 en raison du contexte sanitaire. A la réouverture de l'établissement en juin 2020, les contraintes de distanciation et de non-regroupement n'ont plus permis les pratiques collectives, ni les concerts en lieu clos.

L'optimisation de l'activité de l'établissement en termes de planification des actions est à développer, avec une attention particulière aux actions hors les murs, en partenariat avec le monde scolaire et associatif, dans une démarche de proximité et d'inclusion sociale.

Sont également à encourager :

- *L'essor des pratiques collectives, avec des ensembles instrumentaux et vocaux qui, outre leur intérêt pédagogique, ont vocation à valoriser et animer le territoire ;*
- *Le développement des actions culturelles dans une démarche de mutualisation avec les autres équipements culturels du territoire intercommunal ;*
- *L'expérimentation et l'innovation pédagogiques, via notamment les nouvelles technologies.*

3. La valorisation touristique du territoire comme vecteur d'attractivité et d'épanouissement humain

Afin de promouvoir son patrimoine bâti, naturel et paysager, la CINOR s'appuie en grande partie sur son office de tourisme intercommunal qui s'attache à mettre en place une offre diversifiée permettant de découvrir le territoire avec des acteurs locaux.

Différentes actions ont récemment été finalisées :

- Diagnostic éco-conception avec NEXA, sur le fonctionnement et les objectifs de l'Office de Tourisme Intercommunal,
- Elaboration de cartes de territoire et visites organisées en autonomie (mobilités douces et proximité)
- Valorisation du jardin créole sur la base d'une étude de faisabilité (démarrage prochainement des travaux)
- Recrutement et intervention sur le terrain auprès des prestataires d'une personne qualifiée dédiée (cofinancement obtenu ADEME / fonds de tourisme durable)

Des chantiers initiés en 2019 aboutiront en 2022 :

Les principaux chantiers 2019-2021 à finaliser (cf. détails dans les fiches actions) :

- Jardiniers de territoire
- Accompagnement de l'agro-tourisme (circuit de pique-niques chez l'agriculteur)
- Circuits court (du champ à l'assiette)
- Chartes visiteurs, producteurs pour La BOUTIK', et interne pour les salariées et partenaires
 - Mise en place d'une charte environnementale de l'OTI Nord à valider pour diffusion
 - Mise en place d'une charte du voyageur éco-responsable (pour éventuel diffusion à l'arrivée des touristes à l'aéroport)

Au-delà des investissements et des travaux de la Collectivité en matière touristique, il s'agira également de déployer un office de tourisme connecté avec des offres redéployées ainsi qu'une organisation modernisée et adaptée afin d'obtenir le classement en catégorie I.

Par ailleurs, la signalétique d'interprétation des pôles touristiques représentatifs des aspects naturels, culturels et historiques du territoire sera mise en œuvre.

4. Le développement de l'accès aux équipements sportifs

Un des leviers d'action pour permettre l'épanouissement humain de la population du territoire concerne le développement d'équipements sportifs et la promotion de ceux-ci.

4.1 Le Stade en eaux vives intercommunal du Bocage

Ouvert en 2013 à Sainte Suzanne, le Stade en Eaux Vives Intercommunal (SEVI) participe à la promotion des activités sportives sur le territoire. Ses missions principales sont de **contribuer à l'initiation des différents publics à la pratique du rafting et du canoë kayak** et de **permettre la pratique sportive** en œuvrant avec les organisations de référence telles que le Comité Régional Réunionnais de canoë kayak et les associations de canoë kayak dont le plus grand club se trouve à Sainte Suzanne.

En **2019**, le SEVI a accueilli **15 570 pratiquants** (contre 12 962 en 2018), soit une hausse de la fréquentation de l'équipement de **20,12 %**.

Pour rappel, sur l'année 2018, le SEVI est resté **fermé durant 95 jours** pour diverses raisons : dépassement du seuil d'eau, crues du radier de la rivière Sainte Suzanne, travaux sur les grilles et prégrilles, tempête Fakir, travaux de la Région sur le radier, curage du canal, remplacement du convoyeur de kayak.

Les **actions de formation** avec différents partenaires occupent **une place de plus en plus prépondérante** passant de 638 en 2018 à 1 863 en 2019.

En 2020, la crise sanitaire a lourdement impacté l'exploitation du Stade en eaux vives intercommunal du Bocage, à compter du mois de mars et jusqu'à la fin de l'année, avec notamment une fermeture de l'établissement pendant près de trois mois en raison du confinement.

En conséquence, la fréquentation totale n'a atteint que 6 274 usagers en 2020, soit seulement 40 % de la fréquentation enregistrée en 2019. Cette fréquentation se décompose à hauteur de 42 % de scolaires, 38 % de grand public et 20 % de sportifs et autres usagers.

Les observations récurrentes de requins juvéniles dans le canal de dérivation, à proximité immédiate du stade, ont également perturbé l'exploitation en 2020 ; la CINOR s'est rapprochée du Centre Sécurité Requin de La Réunion pour mettre en œuvre les mesures de prévention et de sécurisation appropriées.

Parallèlement, la CINOR a initié en 2020 des investissements visant à améliorer la fiabilité des infrastructures (commande d'une pompe et diverses pièces de rechange) afin de minimiser les interruptions d'exploitation générées par des défaillances techniques. Des études ont également été lancées en vue d'améliorer et de développer l'attractivité du site (aménagement de l'entrée du stade incluant la réalisation d'un snack, d'un kiosque et de mobiliers extérieurs et de place de stationnements supplémentaires, rénovation de la signalétique...).

La fin de l'année 2020 a enfin été marquée positivement par la labellisation du Stade en eaux vives intercommunal du Bocage comme Centre de Préparation aux Jeux de Paris 2024 par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques. Cette labellisation marque le début du développement d'un nouveau volet de l'activité du stade dédié à l'accueil d'athlètes nationaux et internationaux de haut niveau.

La labellisation du territoire de la CINOR comme « Terre de Jeux 2024 » et du Stade en eaux vives intercommunal du Bocage comme « Centre de Préparation aux Jeux » constitue une opportunité sans précédent d'asseoir l'ancrage local et le rayonnement régional, national et international de cet équipement unique à La Réunion et dans l'Océan Indien.

L'accueil d'athlètes internationaux constitue un levier essentiel pour la redynamisation du SEVI, dans le cadre d'un projet sportif et touristique qui sera redéfini en 2021, avec la reprise en régie directe de l'exploitation par la CINOR.

Le Stade en eaux vives intercommunal du Bocage, avec sa rivière artificielle, d'une part, et son environnement immédiat (plan d'eau du canal de dérivation et méandre naturel de la rivière Sainte-Suzanne, depuis la cascade Niagara jusqu'à l'embouchure), d'autre part, forment ensemble un espace propice aux activités touristiques de loisirs nautiques en eaux vives et en eaux calmes, sans équivalent à La Réunion. La promotion d'une offre de sports et loisirs nautiques dans cette vaste zone Bocage / Niagara constitue ainsi un axe de développement, y compris en termes économiques, dont le SEVI pourra être le moteur.

4.2 Centre aquatique et de loisirs intercommunal AQUANOR :

Site aquatique majeur du territoire Nord, AQUANOR est un équipement géré en affermage par une société privée.

La **fréquentation** de l'équipement reste stable entre 2017 et 2018 mais **chute de 18,42 % en 2019** (124 575 visiteurs en 2019 contre 130 124 en 2018). Il s'agit principalement des **catégories comités d'entreprises, abonnés, centre de loisirs... qui reculent** passant de 71 245 visiteurs en 2018 à 27 852 visiteurs en 2019.

Des ajustements sont nécessaires pour permettre à ce site de bénéficier d'une meilleure fréquentation et pouvoir ainsi assurer ses vocations sportives et de détente auprès de la population.

A l'instar des autres équipements culturels et sportifs de la CINOR, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a lourdement impacté l'exploitation du Centre aquatique et de loisirs intercommunal Aquanor, dès le mois de mars 2020, avec notamment une fermeture totale de l'établissement pendant trois mois et une forte réduction de la capacité d'accueil autorisée à la réouverture (400 personnes contre 1 450 en temps normal).



En conséquence, avec un total de 102 643 entrées en 2020, la fréquentation chute de 37 % par rapport à 2019.

A noter qu'en 2020, Aquanor est le seul établissement de ce type à avoir obtenu la double certification ISO 9001 (système de management de la qualité) et ISO 50001 (système de management de l'énergie). Les efforts entrepris par le délégataire de service public Aquafleuri ont permis une réduction notable des consommations énergétiques en 2020.

La délégation de service public avec Aquafleuri, prolongée par avenant fin 2020, arrivera à terme en mai 2021.

L'année 2021 sera consacrée à finaliser la réflexion entamée en 2020 visant à redéfinir de nouvelles orientations pour l'exploitation de cet équipement jusqu'alors lourdement déficitaire, et un nouveau positionnement stratégique en lien avec le développement du centre en matière de bien-être et de loisirs aquatiques.

Une consultation en vue de désigner un nouveau délégataire de service public sera initiée en 2021 sur la base de ces nouvelles orientations, un des enjeux étant également de réduire significativement la contribution financière de la Collectivité au titre de l'exploitation de cet équipement.

5. Le développement de projets innovants et l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales.

5.1 Les zones d'activités du territoire

Afin de permettre l'installation et le développement d'entreprises sur son territoire, la CINOR dispose de plusieurs zones d'activités :

- Le **parc TECHNOR** qui présente un environnement stimulant pour développer des projets innovants :
 - 36 ha pour les activités technologiques
 - 128 structures implantées
 - 113 entreprises
 - Presque 200 chercheurs (environ 25% des chercheurs de La Réunion) et 8 laboratoires / organismes de recherche
 - Le Pépite Réunion (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat)
 - Une centaine d'étudiants sur le Parc Technologique Universitaire (PTU) et des dizaines d'étudiants présents quotidiennement sur des formations courtes (Formation Tout Au Long de la Vie)
 - 3 structures de services pour les occupants (crèches, restaurant et kinésithérapeute)
 - Plus de 2 000 emplois privés sur le parc (hors Université)
 - 4 lots restant à la commercialisation en 2021
 - Un accélérateur Village By CA Réunion
 - Une plateforme Technologique CRITT
 - Le CUBE pépinière d'entreprises qui ouvrira en 2022 incluant la Pépinière CB Tech
 - 4 centres de formation privés
 - Un Fablab

- La **ZA du Triangle** comptant 47 structures et où tous les lots sont commercialisés.
- La **ZA de Commune Bègue** qui compte 38 entreprises, toutes les parcelles ont été commercialisées.

*Des études préalables pour un **projet de ZA sur la Marine à Sainte Suzanne** ont été réalisées en 2018. Les études de maîtrise d'œuvre débutées fin 2021 devraient s'achever au troisième trimestre 2022 pour un démarrage prévisionnel des travaux fin 2022.*

*Par ailleurs, l'acquisition en 2019 de 6 ha de foncier par la CINOR l'engage à procéder à l'extension du parc technopolitain, dit **TECHNOR II**. Une étude de programmation*

et d'aménagement pour définir le profil des espaces et les typologies d'entreprises / acteurs à accueillir sera initiée en 2022.

Les principes de transition énergétique et d'économie circulaire doivent guider les nouveaux projets d'aménagement de la Collectivité.

L'année 2022 doit également permettre d'affiner la faisabilité d'un projet visant à faire du domaine de Bois Court à Sainte Marie, un produit comprenant une offre de restauration

5.2 La création d'un data center sur le parc TECHNOR

Dans le cadre de l'arrivée du câble METISS en 2020 à La Réunion en assurant la CINOR a souhaité engager la réalisation d'un Data Center, avec une offre de stockage de données de classe 3, afin que le Nord de La Réunion devienne une destination d'hébergement de l'écosystème numérique de la zone OI, en capacité de répondre au besoin avéré de stockage de données réitérées par l'ensemble des opérateurs.

Il s'agit d'un projet immobilier de 2 500 m² dont 600 m² de salle informatique de classe 3 visant à fournir des services d'hébergement sécurisé, d'infogérance, et plus de 100 m² de bureaux. Ce sont 150 emplois directs et 300 indirects qui peuvent être créés dans le cadre de ce projet.

La procédure de dialogue compétitif initiée en 2020 a débouché sur une déclaration sans suite en septembre 2021 pour cause d'infructuosité, l'unique offre réceptionnée et analysée par les services n'étant pas conforme au cahier des charges établi par la collectivité.

La CINOR envisage de céder le foncier à un opérateur privé qui portera les investissements et accordera une place importante aux enjeux énergétiques liés à l'optimisation de la consommation électrique des dispositifs de refroidissement des équipements informatiques.

5.3 La création d'un pôle aéronautique haute technologie

Dans le cadre de son projet de territoire, la CINOR a le souhait de mettre en place une dynamique collaborative associant compagnies, entreprises de la maintenance et de la formation, État et collectivités territoriales pour consolider un pôle de compétences aéronautiques sur la zone OI, et soutenir l'attractivité des aéroports réunionnais. Cette dynamique doit conduire à la création d'un pôle aéronautique haute technologie.

Le premier forum aéronautique « Aéroplace Océan Indien », s'est tenu le 6 et 7 octobre 2021, vitrine de la France et de La Réunion dans la zone Grand Océan Indien, a permis à plus d'une vingtaine d'acteurs du secteur aéronautique de valoriser leurs actions dans le domaine de la formation, de l'innovation et d'initier une structuration de la filière qu'il conviendra de favoriser au profit de territoire intercommunal. Une nouvelle édition est projetée pour 2022.

5.4 Un réseau de maison des services avec un objectif de réponse à l'inclusion numérique, la résilience environnementale et l'économie de proximité.

A vocation de services publics et marchands, qui redonne aux quartiers une vocation de centralité économique et de proximité, la maison des services pourra revêtir différentes formes : virtuelle, multipolaires... Chacune d'entre elle présente une programmation spécifique, défini dans le cadre d'un partenariat avec chaque commune, selon des sites choisis en fonction des travaux.

Trois opérations engagées en 2019 ont été mises en service :

- St Denis : Mairie annexe du Brulé - ouverture en 2019
- Ste Marie : Beauséjour - ouverture au public fin 2020
- Ste Suzanne : Village Desprez – ouverture au public en janvier 2021.

La procédure de **labellisation France Services** engagée en 2020 a permis l'obtention en 2021 du label pour les équipements basés à Saint-Denis et à Sainte-Suzanne.

Il sera également étudié la mise en réseau avec d'autres espaces de services et l'implémentation de la carte numérique des services publics (dynamique X-road).

Par ailleurs, la CINOR continuera d'apporter son soutien à l'association SOLIDARNUM qui en charge du fonctionnement du RUN FABLAB et de la mise en œuvre duprojet France Services Itinérante au moyen de l'action « Zot Kamyon Nimerik » dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

5.5 Des aides aux entreprises pour atténuer l'impact de la crise sanitaire COVID-19.

Dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, la CINOR a accompagné en 2021 des opérateurs privés à travers le dispositif différents dispositifs :

- *Pour les entreprises détentrices d'un contrat valant **occupation du domaine public** (AOT,) la CINOR a procédé à une **exonération temporaire et exceptionnelle des redevances d'occupation pour les activités de restauration.***
Ces exonérations ont concerné 27 contrats et représentent la somme totale de 38 276,92 €.

6 Un réseau dense de zones d'intérêt communautaire pour l'épanouissement de la population

Pour promouvoir l'épanouissement de sa population et offrir des espaces de respiration et de loisirs de qualité, des espaces végétalisés marquant une coupure avec l'urbanisation, la CINOR dispose de 132 ha de surface classés en Zone d'Intérêt Communautaire (ZIC) regroupant :

- Le sentier littoral Nord du Barachois à Saint Denis jusqu'à la Marine à Sainte Suzanne
- Le parc des tamarins
- La zone de loisirs d'Ilet Quinquina
- Le site du Mausolée
- La zone de loisirs du Brûlé
- La zone de loisirs de Saint François
- La zone de loisirs du Colorado
- Le parc de Bois Madame
- Le site de Beaumont
- Les berges de la rivière des pluies
- Le port de plaisance de Sainte Marie
- Le site de Cascade délice
- La zone de loisirs du Bocage



Sur ces sites, de nombreux équipements sont mis à disposition de la population et entretenus : points d'eau, sanitaires, tables et bancs, kiosques, barbecues, aires de jeux, boulodromes...

Afin d'améliorer la qualité en termes d'accueil, de sécurité et de propreté des zones de loisirs d'intérêt communautaire, il s'agirait de mettre en place en 2021 un « Plan de gestion des espaces verts » et d'accentuer l'engagement de la Collectivité dans la mise en œuvre de la Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes (DAUPI). Celui-ci permettrait d'avoir une gestion optimisée des espaces, des déchets issus de ces sites, une programmation des travaux de sécurité, de réhabilitation des équipements défectueux.

Un programme de travaux pour améliorer la sécurité des usagers (barrière, garde-corps, luminaires), rendre accessible les sites aux personnes à mobilité réduite, améliorer le confort sanitaire (investissement dans des toilettes automatiques) sera à définir et mettre en œuvre.

Par ailleurs, s'agissant du Port de pêche et de plaisance de Sainte-Marie, pour lequel d'importants travaux sont en cours, il est important que l'année 2021 permette de faire le choix du mode de gestion de l'équipement en vue d'une opérationnalité dès la livraison du port fin 2021, début 2022.

7 L'épanouissement humain au sein de la Collectivité

En 2020, la collectivité compte 419 agents (391 en 2019, soit +7%) répartis selon les filières comme suit : administratif : 38,36% ; technique : 49,32% ; culturelle : 12,05% et socio-éducatif : 0,27%.

La parité Homme / Femme s'est améliorée, mais n'est pas encore atteinte puisque la CINOR compte dans ses effectifs 35% de femmes et 65% d'hommes (en 2019 : 34 % de femmes et 66 % d'hommes)

Formations des agents

Pour le maintien et le développement de compétences, les agents peuvent s'appuyer sur des formations effectuées par le CNFPT ou autres structures.

Afin de favoriser le développement des compétences en performance tant sur le plan individuel qu'au service de la réussite collective, le plan de formation sera à enrichir sur le plan qualitatif et un accent sera à mettre sur les domaines de compétences suivants :

- Renforcement des formations des managers : coaching, communication relationnelle, cohésion d'équipe, intelligence collective
- Formations en lien avec la qualité de vie au travail
- Promotion sociale (développement de compétences de base, VAE, bilan de compétences, reconnaissance de l'expérience professionnelle, préparation concours et examens)
- Hygiène et sécurité : formation à l'écoconduite, SST, langues des signes, accompagnement des agents porteurs de handicap

Conditions de vie au travail

- **L'accompagnement des agents**

L'accompagnement des agents est essentiel qu'il s'agisse d'un accompagnement individualisé par le biais de l'assistante sociale ou sur des thématiques liées à la santé, la sécurité et les conditions de vie au travail.

L'accompagnement social porte sur des problématiques à la fois personnelles, familiales et/ou professionnelles. Les difficultés sociales rencontrées par les agents peuvent être financières (surendettement, gestion de budget), familiales (gardes d'enfants, pension alimentaire, proches en souffrance), de santé (addiction, handicap) ou administratives.

Les difficultés professionnelles sont parfois liées aux problématiques sociales (absences liées aux démarches, agent moins disponible sur ses missions...) ou elles peuvent aussi avoir pour origine une tension dans l'équipe, une situation relationnelle compliquée, des conditions de travail à améliorer.

En accompagnement social, 92 entretiens individuels ont été réalisés en 2020, et 18 avec les différentes parties concernées par la problématique en plus de l'agent (médecin de

prévention...). Lors du confinement de mars à mai 2020, les entretiens se sont faits à distance et ont été essentiellement des entretiens d'écoute et de soutien.

- **L'emploi des travailleurs handicapés**

La CINOR est soumise à contribution dans le cadre de la Déclaration Obligatoire de l'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) si le taux d'emploi direct de 6% n'est pas atteint. En 2020, le taux d'emploi direct était de 3,84%. A ce titre, et dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie au travail, une réflexion de fond a démarré, portée conjointement par le centre de gestion et la direction des ressources humaines, et coordonnée par la référente handicap, afin de conventionner avec le FIPHFP pour la mise en œuvre d'une politique handicap plus efficiente et ainsi permettre de réduire significativement la contribution due dans le cadre de la DOETH.

En 2020, la CINOR a choisi de participer à l'évènementiel national du DuoDay. Durant une journée, une personne en situation de handicap compose un duo avec un professionnel, afin de découvrir son activité. Cette rencontre permet d'échanger sur les compétences, et par là-même, de faire tomber les préjugés sur les handicaps. Toutefois, aucun stagiaire n'a été accueilli, faute de candidats en situation de handicap.

- **Les actions en lien avec la médecine préventive**

En raison de la crise sanitaire qui sévit depuis mars 2020, les actions mises en place avec la médecine préventive ont essentiellement porté sur la sensibilisation des agents concernant les gestes barrières et les dispositifs liés à la crise.

Plusieurs actions sont à engager en faveur du bien-être au travail pour un meilleur service public :

- Mettre en place les actions préconisées dans le cadre de la politique sur la qualité de vie au travail*
- Rétablir les réunions mensuelles avec les chefs de service quant aux préconisations médicales à mettre en œuvre et à suivre*
- Accompagner les agents et les cadres dans les procédures de reclassement médical*
- Poursuite des matinales RH afin de réunir agents et/ou cadres à partager sur des thématiques communes*

Accidentologie et médecine du travail

Au cours de l'année 2020, 13 accidents du travail ont été déclarés, contre 18 en 2019.

144 visites avec la médecine de prévention ont été organisées en 2020 contre 317 en 2019.

L'action sociale

Au titre de l'action sociale, la CINOR propose à ses agents :

- Des titres restaurants : 73 200 titres (56 598 titres en 2019)
- Des titres CESU : 1 430 titres en 2020 (1 139 titres en 2019)
- La participation aux frais de mutuelle labellisée : 265 participations en 2020 (246 en 2019)
- L'action sociale passe également par d'autres aides mises en place par la Collectivité :
- Prévoyance : 54 participations en 2020
- Aide au déménagement : 10 participations en 2020
- Transport : 35 participations en 2020
- Chèques cadeaux : 410 participations en 2020

Plusieurs chantiers sont déjà engagés ou en voie de l'être par la direction des ressources humaines en matière d'optimisation des outils de gestion et d'organisation :

- Mise en place des **lignes directrices de gestion opérationnelles et stratégiques**
- Conformément à la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines devront être élaborées sur une durée pluriannuelle (avant le 31 décembre 2020)*
- Élaboration de procédures concernant la **gestion des heures supplémentaires**
- **Améliorer l'organisation de certains services en termes de gestion de temps de travail pour réduire les coûts**
- Mise en place d'une **gestion automatisée de gestion des horaires de travail**
- Réflexion de l'instauration du **télétravail**
- **Mutualisation des services et des personnels sur certaines compétences encouragée (secrétariat, accueil, assistante de direction...)**
- **Réorganisation interne de la CINOR avec un nouvel organigramme permettant de mettre en œuvre le projet de la mandature**
- **Fusion de certains services, redistribution des missions de certaines directions transversales vers les services thématiques... dans le cadre de la lisibilité du projet de territoire**

8 L'accessibilité des PMR aux réseaux de transport en commun

Conformément à la loi du 5 février 2005, la CINOR s'est dotée d'un réseau de substitution dénommé **Cityker** pour assurer les **déplacements des PMR**.

Sur **2020**, cela concerne **250 adhérents** (240 en 2019 et 310 en 2018), pour environ **15 200 voyages**. Du fait de la crise du COVID-19, le **nombre de voyage** a également **fortement chuté entre 2019 et 2020 (- 36,44 %)**.

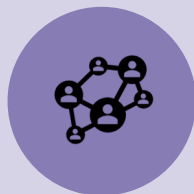
En parallèle, la Collectivité continue à rendre le **réseau CITALIS accessible aux PMR** en termes de **matériels roulant et des infrastructures** (nouveaux véhicules, arrêts aménagés, nouveaux poteaux d'arrêts...).

9 Des transports scolaires gratuits et la gratuité des transports collectifs

Les **transports scolaires gratuits** représentent un **outil de cohésion sociale entre les territoires et les générations**. Il s'agit d'un liant entre les parents, les professeurs, le domicile et l'établissement scolaire, mais également un **apprentissage et une sensibilisation du transport en commun**.

Depuis 2018, 115 établissements scolaires sont concernés pour le **transport de 14 069 enfants**.

Dans le cadre du projet de la mandature, le souhait de la mise en place de la gratuité des transports en commun sur le territoire est formulé. L'année 2022 doit permettre d'engager une étude des différents scénarios envisageables.



FINALITE 4 :
COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE
LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Principales thématiques concernées :

Inclusion sociale, emploi, logement, justice, urbanisme et cadre de vie, services urbains, prévention des risques, incivilité, solidarité intercommunale, coopération décentralisée...

Principales compétences concernées :

Politique de la ville, équilibre social de l'habitat

FINALITE 4 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Dans le monde actuel, la persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, y compris dans les économies avancées montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Les inégalités sociales et économiques entre territoires, qui tiennent à de nombreux facteurs (site et situation géographique, histoire, ressources naturelles, capital humain, environnement et patrimoine, choix de développement, etc.), sont encore accrues aujourd'hui dans le contexte de forte compétition entre les territoires, ajouté au contexte de compétition internationale découlant de la mondialisation. Priorités nationales réaffirmées récemment, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable.

Il s'agit bien de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer notamment que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains. En d'autres termes, on peut définir un développement humainement et socialement durable comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être (sociales économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité à la fois dans la distribution intergénérationnelle de ces capacités et dans leur transmission intergénérationnelle. Cette finalité est donc complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain.

LES ACTIONS DE LA CINOR POUR CONTRIBUER A LA FINALITE 4

1. Le funérarium et cimetière intercommunal de Bois Rouge, une indispensable extension

Présentation de l'équipement

Le funérarium intercommunal et le cimetière intercommunal de Bois Rouge (CIBR) ont été mis en service le 2 novembre 2006.

Un premier aménagement d'une superficie totale de 3,8 hectares a été réalisé ainsi qu'une extension de 2,4 hectares.

Le cimetière est aménagé comme suit :

Une première partie livrée en 2006 et complétée en 2012 avec des aménagements d'espaces verts, 4 000 arbres et arbustes, la création de zones d'inhumation (1 550 emplacements pleine terre, 117 emplacements caveaux et 33 emplacements cavernes) et la réalisation d'un bâtiment administratif et technique (bureaux, 2 chambres funéraires, salle d'adieu, salle de soins et l'accueil du public). Par ailleurs, les agents techniques bénéficient d'un local de 40 m².



La CINOR a fait l'acquisition en janvier 2013, de 7 modules de cases de columbarium ayant une capacité totale de 168 cases et pouvant accueillir chacune 3 urnes cinéraires. En juillet 2020, un complément de 96 cases a été installé.

L'extension qui s'étend sur une superficie de 2,4 hectares a été livrée au cours du mois d'octobre 2015. Elle propose 1 770 emplacements pleine terre supplémentaires, une centaine de caveaux et des emplacements pour les modules de columbarium. Des espaces verts ainsi que la plantation d'un millier d'arbres et d'arbustes complètent l'aménagement du site. Est également incluse la création d'un espace cinéraire disposant d'un puits de dispersion, d'un mémorial du souvenir, d'un socle pour cérémonie et d'une possibilité d'emplacement pour cavernes. Cet espace cinéraire est placé en lieu central de l'axe principal et est agrémenté de palmiers ainsi que de bancs pour se recueillir.

La problématique de la saturation

En 2020, afin de se préparer à la saturation du cimetière, le service a entrepris d'optimiser au maximum les diverses zones d'inhumation par la création d'emplacements supplémentaires et la réalisation de pré-fouilles et compactages.

Au cours de cette même année, une étude relative à la densification du cimetière intercommunal de Bois Rouge a été initiée.

Objectif : proposer des solutions à la problématique de la saturation du site mis en service en novembre 2006.

La solution retenue en mars 2021 est la suivante :

- Aménagement des talus inter plateformes permettant la création de 150 emplacements pleine terre et 100 emplacements caveaux pour un montant estimatif de 1 402 279,99 euros H.T
- Aménagement du mur de clôture côté ouest avec la création de 144 loges d'enfeus pour un montant estimatif de 718 470 euros H.T.

Démarrage prévisionnel des travaux : 1^{er} semestre 2022.

En tenant compte des inhumations réalisées cette année, la saturation du cimetière serait effective pour le mois de décembre 2021. Aussi, à partir de janvier 2021, les seules inhumations possibles ne concerneront que les familles ayant déjà fait l'acquisition d'une concession au CIBR.

Nombre d'emplacements disponibles :

Type de concessions	Durée de la concession	Total	Disponibilité au 28/10/2021
Emplacements pleine terre (2,25 m2)	30 ans	3 320	50
Emplacements caveaux	30 ans ou 50 ans	220	0
Cavurnes	10 ans	46	0
Cases de columbarium	10 ans	264	53

Perspectives d'évolution

Outre les travaux de densification programmés courant 2022, la réflexion sur la création d'un nouveau cimetière sera engagée. Dès identification de la parcelle, il s'agira de mener les différentes études règlementaires et techniques pour s'assurer de la faisabilité.

Une modernisation du funérarium sera également réalisée, dans un souci d'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers (système d'affichage destiné au public, participation aux cérémonies par visioconférence...).

Enfin, des travaux seront menés conjointement avec les services des communes membres pour définir une véritable politique funéraire sur le territoire de la CINOR (harmonisation des tarifs et pratiques, optimisation et développement des activités funéraires...).

2. Le réseau de lecture publique :

Pour permettre à tous d'accéder à une offre de lecture publique de qualité, la CINOR dispose sur son territoire d'une **médiathèque** (Médiathèque Intercommunale Aimé Césaire à Sainte Suzanne) et de **2 bibliothèques** intercommunales (Bibliothèques Alain Lorraine et Alain Peters à Saint Denis) dont la gestion se fait **en régie**.

Le **nombre d'inscriptions affiche une hausse** entre 2014 et 2015 (soit + 3,54 %) sur l'ensemble des structures. En 2016, le nombre d'inscrits était de 5 247. Avec la mise en place de la **gratuité dans les établissements depuis mars 2017**, l'impact a été considérable puisqu'en 2017, le nombre d'inscrits se porte à 11 467, soit + **118,73 %**. L'année **2018** marque à nouveau une forte progression des inscrits avec un total de **13 309 personnes**, soit +**16,06 %** par rapport à 2017.



En **2019**, on assiste à un léger recul puisque le nombre d'inscrit est de **13 043 personnes**, soit - **2 %** par rapport à 2018.

Le nombre de documents accessibles se développe également légèrement en **2019 avec un total de 174 946 documents disponibles** (174 486 documents disponibles en 2018), soit une offre quasi stable (+ 0.26 %).

L'attractivité de ces équipements culturels a été grandissante entre 2017 et 2018 avec un nombre de prêts en hausse (256 635 prêts en 2018 contre 248 440 prêts en 2017). Toutefois, sur **2019**, le nombre de prêt **chute de près de 20 % passant ainsi à 206 941 prêts**. Cette baisse s'explique par la réouverture de la médiathèque de Saint-Denis en juin 2019 et un retour des usagers qui avaient fréquenté les bibliothèques Alain Lorraine et Alain Peters, durant les 2 années de fermeture de l'établissement et un fonctionnement en mode dégradé dans des locaux provisoires.

En 2020, 4 123 inscriptions et 129 265 prêts ont été enregistrés, soit une diminution de l'ordre de 38 % par rapport à 2019. Cette forte baisse est à corréliser à la situation sanitaire et aux mesures gouvernementales qui ont eu une incidence forte sur l'activité des équipements. Les établissements

de lecture publique ont ainsi été concernés par les premières décisions de fermeture et ont donc cessé leur activité à compter du 17 mars 2020. La reprise d'activité s'est faite de façon graduelle, au sortir du confinement en juin 2020, mais sur un mode restant dégradé (jauge limitée, pas de consultation ni de travail sur place, arrêt des actions culturelles et animations).

Ce contexte de crise sanitaire aura toutefois permis de développer de nouveaux services et contenus numériques sur le portail internet nouvellement mis en service (janvier 2020) notamment l'instauration du « Kliké trapé » (inspiré du « click and collect »), dispositif de réservation de documents en ligne à partir du portail internet ou par téléphone, à récupérer sur place en complément du prêt « classique ».

La mise en réseau informatique est en effet désormais une réalité avec l'installation d'un progiciel métier et d'un portail internet unique pour tous les équipements de lecture publique du territoire, permettant l'accès à un catalogue partagé. Cette opération s'inscrit dans la volonté de démocratiser l'usage du numérique, et a permis de pallier certaines contraintes imposées par le contexte sanitaire, permettant par exemple un accès pour tous à la lecture publique dans un contexte de confinement.

Depuis 2020, toute personne connectée a ainsi désormais accès 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 à une vaste offre de ressources en ligne, qui ira progressivement en s'étoffant :

- En janvier 2020, abonnement à un catalogue de livres numériques (Bibliovox) ;
- En novembre 2020, intégration de l'accès à une plateforme de presse en ligne (Kiosque numérique) avec plus de 150 titres de la presse nationale ;
- En décembre 2020, intégration de l'accès à une plateforme de cours d'autoformation (Skilleos), déjà proposée en accès gratuit par le prestataire via le portail durant le confinement.

Afin de développer davantage son offre de lecture publique à destination de la population, la CINOR a engagé en 2019 les études pour la **réalisation d'une nouvelle bibliothèque intercommunale au Chaudron** à Saint Denis. La phase d'avant-projet définitif des études de maîtrise d'œuvre ayant été finalisée en 2020, une demande de financement a été faite auprès des services de l'Etat. La subvention octroyée au titre la dotation générale de décentralisation des bibliothèques est de 1 200 307 €, soit 70 % du montant total prévisionnel des travaux, évalué à 1 714 725,53 € HT. Cette subvention sera versée en 3 tranches. La première tranche, d'un montant de 449 416 €, a été versée en décembre 2020.

Une attention particulière sera apportée à la qualité environnementale du projet, notamment en matière de performance énergétique, et à l'intégration des enjeux de développement durable, incluant des objectifs d'inclusion sociale dans un Quartier Prioritaire de la Ville.

Une attention particulière devra être portée à ces équipements culturels communautaires afin de leur redonner une dynamique de développement et en améliorer l'attractivité, mise à mal par le contexte sanitaire.

Le développement de l'accès numérique à la lecture publique, initié en 2020, sera à conforter et à valoriser.

Par ailleurs, afin de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, une politique partenariale s'appuyant sur le réseau de lecture publique serait à étudier.

3. Un développement des campagnes de stérilisation des animaux domestiques

Dans le cadre de sa compétence de lutte contre l'errance animalière, la CINOR a mis en place depuis plusieurs années des campagnes de stérilisation des animaux domestiques à destination des foyers les plus modestes du territoire. Les foyers non imposables de la CINOR peuvent en effet bénéficier d'une prestation gratuite pour le 1^{er} animal femelle et d'une prise en charge de 50 % du coût par la collectivité pour une 2^{nde} prestation.

Face à la récurrence de la problématique d'errance animalière, la Collectivité souhaite lancer un marché de stérilisation et d'identification sans condition de ressources (surcoût : 100 k€/an), afin d'accroître sensiblement les interventions pour un meilleur contrôle de la population canine notamment.

	2017	2018	2019	2020
Nombre d'animaux stérilisés et identifiés	1668	1517	1740	1201

4. Plan partenarial de gestion de la demande en logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID)

Le Conseil Communautaire a approuvé en septembre 2015 l'élaboration du PPGDLSID. Le plan définit les orientations destinées à assurer une gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information du demandeur. Il décrit les conditions locales d'enregistrement de la demande de logement social, la répartition territoriale des guichets d'enregistrement et les fonctions assurées par le dispositif de gestion partagée de la demande.

Le PPGDLSID définit également les priorités locales et les publics devant bénéficier d'une attention plus particulière sur le territoire (personnes âgées ou vieillissantes, handicap...).

Arrêté fin 2016, ce plan a été **approuvé par la Collectivité en avril 2017**. La phase de mise en œuvre s'est poursuivie en 2018-2019 notamment par :

- L'organisation progressive du service d'accueil avec la labellisation des Points Information Logement et des Guichets d'accueil et d'accompagnement des demandeurs
- L'organisation de sessions de formation des agents d'accueil des demandeurs en logement social assurée par l'ADIL à travers un conventionnement spécifique
- L'organisation des modalités et du contrôle qualité pour l'enregistrement de la demande en logement social et la définition d'un cahier des charges pour l'observation de la demande et des attributions de logement sur le territoire, au travers d'un conventionnement avec GEOD
- L'assistance aux communes sur le logiciel de consultation et de gestion des demandes en logement social interfacé avec le système d'enregistrement national (SNE)

La reconduction des conventionnements (logiciels, formation ADIL, adhésion GEOD) est à prévoir sur 2022.

Par ailleurs, la CINOR souhaite accompagner l'accession à la propriété avec de nouvelles mesures (aide à l'accession des locataires du parc social locatif : 3 000 €/logement ; aide à l'accession à la propriété de LES : 6 000 €/logement, participation au financement de l'aménagement pour l'accession aidé : 15 000 €/logement en accession en complément du FRAFU)

L'évaluation à mi-parcours du PPGDLSID sera finalisée au premier semestre 2022 et pourra conduire à une révision du PPGDLSID.

D'autre part, le travail de réflexion engagé en 2021 concernant la cotation de la demande en logement social et la gestion en flux des contingents, sera mis en œuvre en 2022.

5. Conférence et convention intercommunale du logement

Les EPCI ayant un quartier prioritaire politique de la Ville et un PLH approuvé doivent mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement, coprésidée par le Président de l'EPCI et le Préfet du département.

Cette instance s'est réunie pour la **1^{ère} fois le 20 mai 2016**. Elle est sollicitée sur les dossiers Habitat.

En **2018**, la CIL s'est réunie en juin afin de valider les dossiers élaborés en comité technique, notamment le PLH. La deuxième CIL de l'année programmée en novembre 2018 a été reporté en 2019.

La **Convention Intercommunale d'Attribution** engage les signataires (collectivités, bailleurs, état, réservataires de logements sociaux et associations de locataire) sur des objectifs en termes de peuplement, de mixité sociale et de prise en compte de publics prioritaire dans les attributions de logements sociaux.

La CIA est un document réglementaire qui confère aux EPCI le soin de l'élaborer et de la mettre en œuvre en mode concerté et partenarial.

En **décembre 2017**, le Conseil Communautaire de la CINOR a **approuvé cette convention déclinant les orientations définies pour 6 ans** par la Conférence Intercommunale du Logement en termes d'attributions de logements sur le territoire.

L'ensemble des partenaires s'engagent sur des objectifs opérationnels :

- Objectifs de mixité sociale et territoriale et notamment les objectifs de la Loi Egalité et Citoyenneté
- Objectifs en faveur des publics fragiles
- Objectifs en faveur d'autres publics suivis : demandeurs de mutation, personnes vieillissantes et/ou handicapées, et les ménages contraints au relogement
- Objectifs d'expérimentation comme par exemple sur le périmètre ANRU PRUNEL ou la gestion en inter bailleurs des mutations bloquées
- Objectifs de suivi et de gouvernance comme l'animation ou l'évaluation de la mise en œuvre du document

En outre, le travail réalisé en 2021 sur la cotation doit être mise en œuvre en 2022 à titre expérimental. Ce retour d'expérience devra conduire à éventuellement ajuster les critères de cotation fin 2022.

6. Adoption du plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne.

Fin 2016, la CINOR a engagé **l'élaboration du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne.**

Dans le cadre du diagnostic réalisé, il était constaté une **augmentation d'environ 20 % d'habitat indigne sur la période 2008 – 2017** (15,1 % à Saint Denis, 8,6 % à Sainte Marie et 55 % à sainte Suzanne).

Sur cette base, un ensemble d'orientations à décliner sur la durée du plan (6 ans) ont été décidées :

- Rééquilibrer et amplifier la production de logements sociaux
- Mettre en place une équipe dédiée à la mise en œuvre du PILHU
- Traiter l'insalubrité par des entrées non territorialisées mais en fonction de l'urgence sociale et sanitaire
- Renforcer la lutte contre les marchands de sommeil
- Développer l'auto-construction et l'auto amélioration encadrée
- Engager une réflexion sur l'accession sociale et sur la question de la mobilité résidentielle
- Aide à la sortie des situations d'indivision

Le PILHI a été approuvé en décembre 2019.

Le recrutement en novembre 2021 du coordonnateur PILHI permettra en 2022 de mettre en œuvre l'équipe dédiée – complétée par un(e) chargé(e) d'opérations insalubrité et un(e) chargé(e) d'affaires sociales, de solliciter les financements pour 3 années et de conduire les premières actions de traitement de l'habitat indigne.

Pour rappel, l'inventaire réalisé en 2017 recense 2 715 logements considérés comme indignes sur le territoire de la CINOR.

7. Une commande publique durable :

La démarche DD en matière de commande publique se fonde sur 3 documents cadre (politique d'achat, convention SBA et son annexe Schéma des achats responsables, PCAET), avec des indicateurs d'évaluation de la performance de l'achat public au regard des 3 piliers DD (efficacité économique, équité sociale, performance environnementale)

Année 2021 : 160 marchés pour un montant total attribué de 17 M€ (dont 104 marchés (ou lots) > à 40 000 euros HT attribués pour un montant de 16 148 677,74 € et 56 marchés < à 40 000 euros HT attribués pour un montant de 628 301,74 €).

Focus sur quelques principaux indicateurs :

Pilier Efficacité économique (ancrage territorial SBA) :

80,59 % de part de marchés attribués aux TPE/PME en NOMBRE
Rappel objectif : minima 80 %

64,59 % de marchés attribués aux TPE/PME en VOLUME financier
Rappel objectif : minima 80 %

90,82 % des entreprises attributaires sont implantées localement
Rappel objectif : minima 90 %

Mesure de la participation des TPE/PME à nos consultations : ratio moyen de près de 3,57 candidats TPE/PME par procédure, avec plus de 596 soumissions pour 167 marchés.
Rappel objectif : minima 3.

Les données sur l'allotissement (marchés > 40 000 euros HT) :
94,12% de marchés allotis en fournitures - Rappel objectif : minima 70 %
57,63 % en services - Rappel objectif : minima 60 %
73,53 % en travaux - Rappel objectif : minima 60 %

25 marchés ou lots > à 40 000 euros HT ouverts à variantes.
Rappel objectif : minima 40 marchés

Délai global de paiement : Délai moyen de 40,65 jours.
Rappel Objectif : 30 j

Pilier Equité Sociale :

41 marchés, soit 37,27 % des marchés > à 40 000 euros HT publiés intègrent une clause d'insertion sociale en 2021 Rappel : objectif : minima 20 % des marchés)

31 398 heures d'insertion ont été prescrites(Rappel : objectif : minima 30 000 heures d'insertion).

60 marchés clausés antérieurement ont fait l'objet d'un accompagnement pour 2021 représentant 43 684 heures réalisées par 98 bénéficiaires de la clause sociale

Rappel objectif : minima 40 000 h et 40 personnes à insérer par an.

Pilier Performance environnementale :

48,18 % des marchés disposent d'un critère de jugement des offres relatif à la performance environnementale en 2021 - Rappel objectif : minima 40 %

Plus de 95 % de marchés intègrent une clause d'exécution DD

Rappel objectif : minima 90 %

11 marchés sur 35 marchés de Travaux infra ont intégré une clause d'ouverture à variante sur l'emploi de matériaux recyclés type grave de recyclage, soit 31,43 % des marché Rappel objectif : minima 20 %

RAPPEL PERSPECTIVES 2022 : La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire procède à un VERDISSEMENT GENERAL DES MARCHES PUBLICS à partir du 1er janvier 2021 :

- ✓ **Réduire la consommation de plastiques à usage unique**, la production de déchets et privilégier les biens issus du réemploi ou qui intègrent des matières recyclées en prévoyant des clauses et des critères utiles dans les cahiers des charges (ART 53).
- ✓ Pour l'achat de logiciels : leur conception doit permettre de limiter la consommation énergétique associée à leur utilisation (ar.55)
- ✓ Un décret en conseil D'Etat vient fixer pour une liste de bien acquis annuellement par les Collectivités, les taux pouvant être issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage (entre 20 et 100 % selon le type de produit).
- ✓ Obligation d'acheter des pneumatiques rechapés, sauf si 1ère consultation infructueuse article L. 2172-6 du code de la CP).

8. La communication et la sensibilisation des citoyens au tri et la prévention des déchets

Avec ses équipes de médiation, la CINOR communique largement en direct auprès de sa population sur les enjeux du tri et de la prévention des déchets. Les messages écocitoyens véhiculés par les équipes visent à éviter de produire davantage de déchets et trier mieux. Ces actions s'effectuent en porte à porte, au niveau des habitats individuels, des logements collectifs, des scolaires mais aussi dans le cadre de la tenue de stand lors d'évènementiels (Salon de la Maison...).

En 2020, la pandémie du COVID 19 a fortement perturbé le programme d'animation des médiateurs du pôle. Nombreuses manifestations sportives et culturelles ont ainsi été annulées

La cellule dédiée aux interventions scolaires a été la plus affectée par la crise dans la mesure où les deux agents qui interviennent dans les écoles sont considérées comme vulnérables (dont 1 agent en ASA depuis le confinement). La Station du Grand Prado habituellement ouverte aux scolaires a été également fermées au public en 2020 et de nombreux évènementiels ont été annulés.



FINALITE 5 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Principales thématiques concernées :

Coopération territoriale, emploi local, écologie industrielle, économie solidaire, système de management environnemental, RSE, écoresponsabilité, achats responsables, éducation à l'environnement et au développement durable...

Principales compétences concernées :

Développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

FINALITE 5 : Transition vers l'économie circulaire

Si l'on voit généralement assez bien en quoi la production, qu'elle soit agricole ou industrielle, est liée aux enjeux du développement durable, il est parfois malaisé de voir que c'est notre modèle de développement tout entier qui demande à être questionné. La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles et les atteintes à la biodiversité causées par notre modèle de production actuel ne sont que le pendant d'une consommation de masse où le consommateur est déresponsabilisé et éloigné. S'inscrire dans une logique de développement durable demande donc de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur Terre. Il s'agit tout simplement de prendre conscience des conséquences de nos choix, ce qui nécessite de s'interroger au quotidien et de chercher à être informé des alternatives lorsqu'elles existent.

Par ailleurs, ce modèle de développement, s'il a fonctionné pour un certain nombre de pays, ne pourra être le même pour les pays en voie de développement sans mener à un épuisement irréversible des ressources naturelles, et donc à des tensions internationales. Le développement de ces pays et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants sont cependant souhaitables. L'innovation est ici le maître mot. De nouveaux modes et logiques de production, de nouveaux biens et services, de nouvelles approches techniques et sociales, prenant en compte les finalités du développement durable sont nécessaires.

Pour contribuer à l'épanouissement de chacun, un système économique durable, une économie verte, se doivent d'orienter le progrès technique et les évolutions sociales qu'ils entraînent en ce sens, et d'assurer une juste distribution des richesses.

Comme le rappelle le rapport Brundtland, le développement de modes de consommation et de production responsables est donc essentiel et « devrait être porté à tous les niveaux de la décision ». Les collectivités territoriales ont ici un rôle d'exemplarité. Elles se doivent de faire preuve d'éco responsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population mais aussi en tant que consommateurs.

LES ACTIONS DE LA CINOR POUR CONTRIBUER A LA FINALITE 5.

1. La CINOR, acteur de l'économie circulaire

C'est à travers 2 axes que la CINOR mène son action en matière d'économie circulaire :

- CODEC : Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire
- PLPDMA : Plan Local de Prévention Déchets Ménagers et Assimilés

Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire

Lors du Conseil Communautaire du 20 juin 2019, les élus ont approuvé le Contrat d'Objectifs Déchet et Economie circulaire (CODEC) de la CINOR, premier plan de ce type à l'échelle de la Réunion, qui ambitionne de donner un nouvel élan à notre futur quotidien, avec pour objectif final la réduction des déchets à la source.

Le CODEC a défini 18 actions et 118 sous actions dans les 5 axes stratégiques suivants :

Axe 1 : l'animation du projet et mobilisation des acteurs

Axe 2.1 : L'offre et les acteurs économiques du Territoire

Axe 2.2 : la demande et les comportements des consommateurs

Axe 2.3 : la gestion des déchets

Axe 3 : la connaissance et le suivi des impacts environnementaux, économiques et sociaux

Afin de mettre en œuvre les actions CODEC de la CINOR, l'ADEME et la CINOR ont signé le 17 septembre 2019 une convention de partenariat financier. Dans ce cadre, 2 chargées de missions ont été recruté afin de réaliser les différentes actions du Contrat pour la première année du CODEC. Ces 2 ETP sont dédiés totalement à la mission d'animation du CODEC

>Depuis octobre 2020 un seul ETP est en charge du CODEC.

- La collectivité a obtenu le Label économie circulaire premier palier en 2020, ce qui fait de la CINOR, la Première communauté d'agglomération du territoire ultra marin français à être lauréate de ce Label National.

1.1 Plan Local de Prévention Déchets Ménagers et assimilés :

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du Code de l'Environnement pour les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales qui assurent la collecte des déchets des ménages.

L'article L541-15-1 du Code de l'environnement, rend obligatoire l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés, pour les collectivités à compétence collective. Le PLPDMA un document réglementaire des planifications des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité. Il définit pour 6 ans à venir, les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre.

Parallèlement, la Loi Anti -Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) qui actualise certains objectifs de la loi de Transition Energétique pour la croissance Verte LTECV fixe à 15% l'objectif de réduction des déchets Ménagers et assimilés d'ici 2030 par rapport à 2010 et une réduction des quantités de DMA admis en installation de stockage de 10% des quantités produites en 2035.

Aussi, par délibération en date du 19 décembre 2018, la CINOR a approuvé le lancement de la démarche du PLPDMA sur son territoire et la composition d'une CCES (COMMISSION d'Elaboration de suivi) qui émettra un avis sur le PLPDMA.

Un Plan Local de prévention déchet doit comporter les éléments suivants :

- Un état des lieux du territoire
- Des objectifs de réduction de déchets Ménagers et assimilés
- Un plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs
- Des indicateurs et des modalités d'évaluation et de suivi du PLPDMA.

Les axes du PLPDMA pour lesquels des actions devront être développées en concertation avec les acteurs :

- Être exemplaire en matière de prévention déchets
- Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention
- Utiliser les instruments économiques pour favoriser les préventions des déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Augmenter la durée de vie des produits
- Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Réduire les déchets des entreprises
- Réduire les déchets du BTP
- Réduire les déchets marins.

Le 21 juin 2021, la CINOR a mandaté les cabinets ISODOM et AJBD, afin de l'accompagner durant 9 mois et demi dans la réalisation du PLPDMA (marché 21/82). Cette étude se décompose en 5 phases :

- Mettre à jour et affiner l'état des lieux et du diagnostic territorial,

- Détermination des axes d'intervention, des objectifs stratégiques et plans d'actions du programme de prévention
- Rédaction du PLPDMA
- Consultation, adoption et publication du PLPDMA
- Elaboration d'un cadre d'intervention pour accompagner financièrement les partenaires dans leurs actions en faveur du PLPDMA

Afin de co-construire ce projet, la CINOR a constitué une Commission Consultative d'Elaboration de suivi qui donnera son avis sur le PLPDMA. Cette commission est composée de membres diversifiés et représentatifs (élu, animateur, partenaires institutionnels, acteurs de la prévention et gestion des déchets, les associations).

La 1^{ère} CCES du PLPDMA aura lieu en novembre 2021.

1.2 Les actions transversales PLPDMA et CODEC :

- Expérimentation sur la lutte contre les déchets en milieux aquatiques. Il s'agit de la mise en place de filets en fin de réseaux d'eaux pluviales afin de capter les macros-déchets avant qu'ils n'atteignent la mer. La pose des filets est prévue en décembre 2021.
- Les événements annuels de sensibilisation sur l'économie circulaire, prévention déchets, l'éco-exemplarité lors de la SEDD (semaine Européenne du développement durable), la SERD (Semaine de la Réduction des Déchets), la journée de l'éco-agent.
- Sur la thématique d'Ecologie Industrielle et Territoriale, une première phase de diagnostic d'entreprises a été engagée en partenariat avec la CCIR sur les zones de Chaudron, la mare, commune bègue. : peu de retour et crise sanitaire donc pas de suite.
- Un séminaire par un expert de l'achat en vrac devait être organisé avec la CCIR : pas de suite car COVID
- Début d'accompagnement/travail collaboratif avec PRUNEL pour création de jardins partagés et sites de compostage : encore en cours
- D'autres actions ont été préparées mais n'ont pas pu aboutir à cause du contexte particulier de crise sanitaire (AAP Alon Komposté, événement sur la réparation avec Artisans réparateurs, diagnostic déchets en restaurant)
- Une étude pour le déploiement d'une filière de service de linge lavable a été faite : pas de suite car conclusion négative (manque de financement et moyen humain de la part du prestataire de service)

Le travail continue sur la création de projets d'économie circulaire et sur la sensibilisation de la population et des professionnels sur ces thématiques.

2. Fertil'pei : un engrais homologue à base de boues de STEP.

Si le rôle premier d'une station de traitement des eaux usées est d'épurer les effluents collectés avant rejet dans le milieu naturel, la CINOR a souhaité aller plus loin en équipant la station d'épuration du Grand Prado de procédés permettant de donner une seconde vie aux matières issues de l'épuration des eaux.

Le site du Grand Prado comporte ainsi une filière de traitement spécifique, permettant de produire de l'engrais sous forme de granulés, adaptant au contexte tropical un dispositif déjà connu et maîtrisé depuis de nombreuses années en milieu tempéré.

Dès février 2015, les échanges ont ainsi débuté avec l'ANSES en charge de cette homologation. Pour compléter les différents aspects du dossier, près de 80 analyses ont dû être envoyés en métropole pour validation. Pour mener à bien cette étude, la CINOR et runéo ont pu profiter du retour d'expérience de Veolia



Eau France, de Veolia Recherche & Innovation, et de SEDE Environnement, filiale de Veolia spécialisée dans la mise en œuvre d'épandage agricole.

L'initiative a également bénéficié du retour d'expérience du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Un partenariat a, en effet, été initié dès 2013 pour étudier les effets à long terme de l'engrais produit à la station d'épuration sur les cultures de cannes à sucre. Le suivi scientifique, rigoureux et méthodique, apporté par le CIRAD a contribué, en toute transparence, à la qualité de la démarche volontariste voulue par la CINOR auprès de l'ANSES.

Ainsi, début 2019, l'ANSES a délivré, pour une durée de 10 ans, l'autorisation de mise sur le marché de l'engrais produit à la station d'épuration du Grand Prado, après 4 ans de procédure et d'échanges nécessaires pour en préciser l'origine, démontrer son innocuité, la constance de sa composition et ses intérêts agronomiques.

A titre expérimental, et en concertation avec les services de la DEAL, l'engrais est utilisé depuis quelques années par un petit nombre de pépiniéristes, satisfaits de ses propriétés fertilisantes, comme en témoigne Pépinières de Bourbon qui l'utilise pour sa production de gazon en plaques.

L'homologation de ce fertilisant produit sous forme de granulés par l'unité de traitement de la plus grande station d'épuration d'Outre-mer vient concrétiser la stratégie d'économie circulaire portée par la CINOR depuis 2009.

Le potentiel de production est estimé à près de 2000 tonnes d'engrais par an. FERTILPEI est par conséquent une vraie alternative aux engrais importés et apporte plus largement sa contribution locale aux enjeux majeurs de développement durable sur le territoire de la CINOR et de La Réunion. Cette reconnaissance, par une autorité référente dans le domaine sanitaire, constitue une base de partage d'expérience à l'échelle locale, mais aussi d'autres départements d'Outre-mer, ou territoires à l'international évoluant dans un contexte tropical.



DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE